

ARRETE MUNICIPAL N°113-2025

**Prescrivant la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune déléguée de Chéméré**

Le Maire de la commune de **CHAUMES-EN-RETZ**,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-37 ;

VU la fusion des communes déléguées de Chéméré et de Arthon en Retz le 1er janvier 2016, créant la commune nouvelle de Chaumes-en-Retz,

VU le plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Chéméré approuvé le 21 juin 2016 ayant fait l'objet d'une modification approuvée le 6 février 2021 et de deux modifications simplifiées approuvées les 30 mars 2023 et 2 juillet 2024.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Chéméré se fixe comme objectif de permettre l'intégration d'équipement d'intérêt collectif à la jonction avec la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et, plus globalement, de permettre l'implantation d'équipements d'intérêt collectif ou d'activités complémentaires, susceptibles de participer à l'animation du bourg ;

CONSIDÉRANT QUE les équipements d'intérêt collectif peuvent, pour des impératifs notamment techniques ou sécuritaires, nécessiter des dérogations spécifiques à l'application des règles générales du PLU et que le PLU de Chéméré ne prévoit pas toutes les dérogations nécessaires sur les zones où des équipements seraient voués à s'implanter, dans le respect des orientations du PADD ;

CONSIDÉRANT QUE un projet de gendarmerie est en réflexion le long de l'avenue Arthus Princé, en limite des communes historiques d'Arthon-en-Retz et de Chéméré, sur un terrain cadastré 040 G 1685 et 1686 et qu'une étude zones humides a été conduite sur ce secteur ;

CONSIDÉRANT QUE, en conséquence, il y a lieu de faire évoluer le PLU de Chéméré pour ajuster les règles de hauteur des constructions, des clôtures et des reculs par rapport aux voies et emprises publiques relatives aux équipements d'intérêt collectif et intégrer les nouvelles zones humides identifiées ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la fusion des communes, des superpositions de zonage existent à la limite entre les deux communes et qu'il y a lieu de recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique, sans changement sur les choix précédemment opérés ;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements ont été opérés sur les clôtures sur la commune déléguée d'Arthon-en-Retz, mais que ces derniers n'ont pas été retraduits sur le PLU de la commune déléguée de Chéméré et que des ajustements complémentaires s'avèrent nécessaires, notamment sur la question de l'écoulement des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE, l'approbation du nouveau schéma d'aménagement des eaux (SAGE) Estuaire de la Loire rend nécessaire de modifier et clarifier l'application de la règle de recul des constructions par rapport aux cours d'eau ;

CONSIDÉRANT que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Plan d'aménagement et de développement durables (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance, d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier, de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

CONSIDÉRANT que cette modification a pour effet de modifier les dispositions des règlements écrit et graphique du PLU en vigueur, avec pour conséquence de réduire les possibilités de construire dans certains cas ;

CONSIDÉRANT en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification est menée à l'initiative du maire ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification nécessite une enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1 : La procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Chéméré est prescrite

Article 2 : La modification du PLU a pour objet de :

- Intégrer de nouvelles zones humides ;
- Clarifier la dérogation à la règle de hauteur pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
- Elargir la dérogation sur les clôtures pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
- Adapter les règles de clôtures ;
- Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;
- Identifier et protéger les cours d'eau ;
- Ajuster les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

Article 3 : Le dossier de modification du PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, avant l'enquête publique.

Article 4 : La modification fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme.

Article 5 : A l'issue de l'enquête publique prévue à l'article 4 ci-dessus, le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée ;

Article 6 : Le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché en mairie de Chaumes-en-Retz et en mairie annexe pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le préfet.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ, le 06 mai 2025

Le Maire,

Jacky DROUET



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-200058121-20250507-3-AR

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 07-05-2025

Publication le : 07-05-2025

Monsieur Le Maire,
Jacky DROUET



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Jacky DROUET", is written over a large, light-colored, oval-shaped mark.

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : [Medialex](http://medialex.fr), tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelles.fr.

Marchés publics

Procédure adaptée



Nantes, impasse Raphaël, travaux de construction de 6 logements

AVIS RECTIFICATIF DU 6 MAI 2025

Nantes Métropole Habitat - Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise, M. le Directeur général, 26, place Rosa Parks, BP 83618, 44036 Nantes - 1. Tél. 02 40 67 07 07, mél : correspondre@aws-france.com Web : <http://www.nmh.fr>

Reference : 25.036. Objet : Nantes, impasse Raphaël, travaux de construction de 6 logements. Remise des offres :

Au lieu de : 12 mai 2025 à 16 h 30 au plus tard.

Lire : 6 mai 2025 à 16 h 30 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.nmh.fr/Espace-Entreprise/Espace-marches-publics-de-NMH/Avis-de-publicite-et-Dossiers-de-consultation>



Réaménagement de la salle du Plan d'Eau, place Sainte-Victoire, La Sicaudais

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : mairie de Chaumes-en-Retz. Numéro national d'identification : Siret : 200 058 121 00019. Ville : Chaumes-en-Retz. Code postal : 44320. Groupement de commande : non.

Section 2 : Communication Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>. Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : M. le Maire.

Adresse mail du contact : mairie@chaumesenretz.fr

Numéro de téléphone du contact : 02 40 21 30 11.

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : voir RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limites de réception des plis : 13 juin 2025 à 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidat : non.

Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : réaménagement de la salle du Plan d'Eau, place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Code CPV principal : 45000000-7.

Type de marché : travaux.

Mots clé utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : tous corps d'état.

Lieu principal d'exécution du marché : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Consultation à tranches : non.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : Lots

Marché allot : oui.

Description du lot : démolitions, gros œuvre, aménagements extérieurs. Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : charpente, menuiseries intérieures.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : couverture, étanchéité zinguerie.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : menuiseries extérieures aluminium, métallerie.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : cloisons sèches, isolation.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : revêtements de sols et murs scellés.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : plafonds suspendus, isolation.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Description du lot : peinture, isolation par l'extérieur.

Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : non.



SOCIETE OUEST-FRANCE, S.A à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil - 35000 RENNES. Tél. 02 99 32 60 00. www.uest-france.fr

Rédaction de Paris : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hulin Desgrées.

Cofondateur : M. François Desgrées du Lou.

Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hulin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffé, M. Sébastien Grosmaire.

Commune de Puceul

Travaux/voirie, enduits superficiels 2025

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

- Identification de la collectivité qui passe le marché : commune de Puceul, 16, rue de la Mairie, 44390 Puceul, tél. 02 40 51 35 54.
- Procédure de passation du marché : procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123 du Code de la commande publique.
- Objet de la consultation : marché public de travaux/voirie - enduits superficiels 2025.
- Lieu d'exécution des travaux : lieuxdits «La Ménérais» et «La Drueonnais».
- Modalités d'obtention du dossier de consultation : le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur www.synapse-ouest.com.
- Remise des offres : sur le profil acheteur www.synapse-ouest.com
- Date limite de dépôt des offres : vendredi 6 juin 2025 à 16 h 30.
- Date d'envoi à la publication : mardi 6 mai 2025.



Travaux de réfection complète de toitures terrasses et démolition des garde-corps maconnés du groupe "Prezegat - 0043" à Saint-Nazaire

PROCÉDURE ADAPTÉE

Silène Habitat, Mme Sandrine Williamson, directrice générale, 17, rue Pierre Mendès-France, 44600 Saint-Nazaire. Tél. 02 53 48 44 44. Siret : 44212836900018. Référence acheteur : 25MAPA019. L'avis implique un marché. Objet : travaux de réfection complète de toitures terrasses et démolition des garde-corps maconnés du groupe "Prezegat - 0043" à Saint-Nazaire. Procédure : procédure adaptée. Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui. Lot 1 : démolition. Lot 2 : étanchéité. Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif). Dépôt dématérialisé : actif. Remise des offres : 12 juin 2025 à 12 h 00 au plus tard. Envoi à la publication : le 7 mai 2025. Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://agysoft.marches-publics.info/>

Commune de Saint-Joachim

Ombrières Cimentière

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : mairie de Saint-Joachim. Numéro national d'identification : Siret : 21440168900010. Ville : Saint-Joachim. Code postal : 44720. Groupement de commande : non. Section 2 : Communication Moyen d'accès aux documents de la consultation : lien URL vers le profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com>. Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Nom du contact : M. Raphaël Salauin. Adresse mail du contact : compta@st-joachim.fr Numéro de téléphone du contact : 02 40 88 42 31. Section 3 : Procédure Type de procédure : procédure adaptée ouverte. Conditions de participation : Capacité technique et professionnelle : expérience sur des chantiers contraints et avec des enjeux forts de gestion. Technique d'achat : sans objet. Date et heure limite de réception des plis : 6 juin 2025 à 12 h 00. Présentation des offres par catalogue électronique : interdite. Réduction du nombre de candidat : non. Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : non. Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : Ombrières Cimentière. Code CPV principal : 34950000-1. Type de marché : travaux. Description succincte du marché : réalisation d'une structure sous forme d'ombrière dans le cimetière communal afin d'accueillir une centrale PV. Mots clé utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente, fondations spéciales. Lieu principal d'exécution du marché : chaussée de Bais, 44720 Saint-Joachim. Durée du marché (en mois) : 16. Consultation à tranches : non. La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : non. Section 5 : Lots Marché allot : oui. Description du lot : fondations spéciales. Code CPV principal : 4562210-6. Lieu d'exécution du lot : chaussée de Bais, 44720 Saint-Joachim. Mots clé utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros œuvre. Description du lot : charpente bois. Code CPV principal : 45261100-5. Lieu d'exécution du lot : chaussée de Bais, 44720 Saint-Joachim. Mots clé utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : gros œuvre. Description du lot : charpente bois. Code CPV principal : 45223220-4. Lieu d'exécution du lot : place Sainte-Victoire, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz. Mots clé utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche : charpente. Section 6 : Informations complémentaires Visite obligatoire : oui. Détails sur la visite : le vendredi 23 mai à 14 h 00 ou le lundi 26 mai à 14 h 00.

A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

Marchés privés



Relance de 2 lots pour la construction de 52 logements collectifs et d'un local commercial, place du Champ-de-Foire à Challans

PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché privé

- Pouvoir adjudicateur : Vendée Logement esh, 6, rue du Maréchal-Foch, CS 80109, 85003 La Roche-sur-Yon cedex.
- Mode de passation : procédure adaptée (R.2123-1 du Code de la commande publique).
- Objet : relance de 2 lots pour la construction de 52 logements collectifs et d'un local commercial, place du Champ-de-Foire à Challans.
- Durée des travaux : 21 mois (compris période de préparation de 1 mois) à partir du 3e trimestre 2025.
- N° et désignation des lots : Lot 07 : étanchéité. Lot 12 : portails automatiques. Possibilité de soumissionner pour plusieurs lots.
- Critères d'attribution : l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous : - prix des prestations : sur 50 %, - valeur technique : sur 50 %.
- Renseignements complémentaires : a) Adresse à laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu : Plateforme de dématérialisation de Vendée Logement esh pour téléchargement du dossier et réponse en ligne sur le site de La Compagnie du Logement espace entreprises.
- Correspondant technique : Motec Ingénierie, 27 ter, route du Mortier, Vannezie, CS 24211, 44120 Vertou.
- Correspondant administratif : service achats, Caroline Dubois, tél. 02 51 45 23 36. Mail : c.dubois@cie-logement.fr
- Date limite de remise des offres : mardi 3 juin 2025 à 12 h 00 au plus tard.
- Début de la publication : 6 mai 2025.

Avis administratifs



Commune de CHAUMES-EN-RETZ
Prescription de la modification n° 2
du Plan local d'urbanisme (PLU)
de Chéméré

AVIS

Par arrêté n° 114-2025 du 6 mai 2025, le maire a prescrit la modification n° 2 du PLU d'Arthon-en-Retz. Cette procédure a pour objet de classer une partie des parcelles AC526 et AC378 en zone Ul, intégrer une nouvelle zone humide, ajuster la hauteur des constructions pour les équipements d'intérêt collectif, ajuster la hauteur et la typologie des clôtures autorisées, recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique, identifier et protéger les cours d'eau et ajuster les marges de recul en zone Ul.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Chaumes-en-Retz ainsi qu'en mairie annexe pendant un mois à compter du 7 mai 2025.

Préfet du MORBIHAN
Ouverture d'une consultation
du public dans le cadre de la
procédure d'enregistrement au titre des installations classées
pour la protection de

presseocean.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offre de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur presseocean.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Basse-Goulaine

Mme Georgette BRELET

Bouguenais

Mme Anne-Marie BAILLY

Campon

M. Jacques LHOMMEAU

Indre

Mme Yvette PINEAU

La Planche

M. Jean-Yves MARBOEUF

Nantes

Mme Chantal VILAIN

Nort-sur-Erdre

M. Philippe ROUSSEAU

Orvault

Mme Ginette MARTINEAU

dans les autres départements

Rennes

Mme Madeleine TIROL

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Pont-Saint-Martin

Mme Christiane GASSELIN

Saint-Colomban

M. Gérard DENIAUD

Saint-Herblain

M. Dominique HECHT

Saint-Jean-de-Boiseau

Mme Magali AUTHOUART

Saint-Nazaire

Mme Madeleine VIDBERG

Thouaré-sur-Loire

Mme Angèle AVERTY

Treillières

M. Pierre BAZIN

Vertou

M. Gilles DEJOIE

Avis de décès

BOUGUENAIS, NANTES

François, son époux; Arantxa et Joël, sa fille et son gendre; Hugo et Lia, ses petits-enfants; Jacques et Cathy, son frère et sa soeur, ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Madame Anne-Marie BAILLY
née LOPEZ-CORONADO

survenu le vendredi 9 mai 2025, à l'âge de 78 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 16 mai 2025, à 13 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.

Mme Baily repose à la chambre funéraire de Bouguenais, 2 rue Marco Polo.

La famille remercie toute l'équipe du SSIAD de Bouguenais pour son exceptionnelle attention et sa chaleur dans les soins apportés. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Pompes Funèbres de France, Bouguenais, 02 40 40 82 96

TREILLIÈRES, VALLET, SUCÉ-SUR-ERDRE LES TOUCHES NOTRE-DAME-DES-LANDES LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Ses enfants, petits enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre BAZIN

survenu à l'âge de 97 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 14 mai 2025, à 10 h 30, en l'église de Grandchamps-des-Fontaines (44), suivie de l'inhumation au cimetière de Treillières.

Pierre repose à l'Espace funéraire L'Autre Rive à Treillières. La famille remercie les infirmières et l'ADAR, pour leur gentillesse et leur bienveillance. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Condoléances sur www.pompes-funèbres-martinez.fr

PF Martinez - Funéplus, Nort-sur-Erdre, 02 40 72 14 14

ORVALT

Ses enfants, ses petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Ginette MARTINEAU
née CÉBILE

survenu à l'âge de 88 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 16 mai 2025, à 10 h 15, en l'église de Sainte-Bernadette d'Orvault.

Ginette repose au funérarium de l'Orvasserie 32 rue du Souvenir Français 44800 Saint-Herblain. Fleurs naturelles seulement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc Eclerc, Nantes Justice, 02 51 83 00 13

INDRE, COUÉRON, SAINT-HERBLAIN

Ses enfants, Mickaël, Kader et leurs épouses; ses petits-enfants et ses arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvette PINEAU

survenu le vendredi 9 mai 2025, à l'âge de 73 ans.

La cérémonie civile aura lieu jeudi 15 mai 2025, à 15 h 30, au cimetière d'Indre.

PFG - PF Herblinoises, Saint-Herblain, 02 40 38 06 46

THOUARÉ-SUR-LOIRE

Armelle, Gérard (†), Michel, Liliane et Patricia, ses enfants; ses belles-filles, son gendre, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Angèle AVERTY

née BERNARD

veuve de Jean AVERTY

survenu à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 15 mai 2025, à 10 h 30, en l'église de Thouaré-sur-Loire.

Angèle repose au salon funéraire Debray à Carquefou.

La famille remercie le personnel de la Résidence Léontine Vié à Thouaré-sur-Loire pour sa gentillesse et son dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Maison Debray, Carquefou, 02 40 29 69 05

BASSE-GOULAIN, HAUTE-GOULAIN, LES SORINIÈRES TERRASSON-LAVILLEDIEU (24)

Monique et Pierre Choimet, Annick et Jean-Pierre Défontaine, Gérard et Régine Brelet, Nicole Brelet et Robert, ses enfants; ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants et toute la famille vous font part du décès de

Madame Georgette BRELET

survenu dans sa 100^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 15 mai 2025, à 15 heures, en l'église Saint-Brice de Basse-Goulaine.

Une pensée pour son époux, Auguste Brelet, décédé le 15 août 2014.

Mme Brelet repose à la chambre funéraire Gérard du Loroux-Bottereau. Visites de 14 h à 19 h.

Remerciements sincères à son médecin traitant ainsi qu'à son personnel soignant de l'unité protégée de l'EHPAD de la Lande St Martin.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Fleurs naturelles seulement.

PF Gérard, Le Loroux-Bottereau, 02 40 03 78 39

VERTOU

Anne-Marie Dejoie, son épouse; Alexandra, Gwendoline et Wilfried, ses enfants; ses petits-enfants, Catherine, sa soeur, et toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Gilles DEJOIE

Caporal-chef des sapeurs-pompiers de Nantes

survenu à l'âge de 70 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu jeudi 15 mai 2025, à 8 h 30, au crématorium du cimetière Parc de Nantes.

La famille remercie le personnel hospitalier ainsi que les infirmières à domicile, pour leur accompagnement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc Eclerc Vertou, Vertou, 02 40 34 21 27

NORT-SUR-ERDRE, TEILLÉ, LIGNÉ

François et Aurélie Rousseau, Clément Rousseau et Harmonie Duval, Bérengère Rousseau et Samuel Perrouin, ses enfants; Geneviève Rousseau (†), leur maman, Simon, Hugo, Jeanne, Léonie, ses chers petits-enfants; Annie, Isabelle, ses soeurs, ainsi que toute la famille et les amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Philippe ROUSSEAU

survenu à l'aube de ses 70 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 14 mai 2025, à 15 heures, en l'église de Nort-sur-Erdre.

Philippe repose à l'Espace funéraire Les Deux Rives à Nort-sur-Erdre. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Vous pouvez faire de dons contre la maladie de Charcot. Condoléances sur www.pompes-funèbres-martinez.fr

PF Martinez - Funéplus, Nort-sur-Erdre, 02 40 72 14 14

SAINT-NAZAIRE

Olivier et Anne Vidberg, ses enfants;

Jessie et Quentin, ses petits-enfants;

ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Madeleine VIDBERG

survenu le vendredi 9 mai 2025,

à l'âge de 84 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 16 mai 2025, à 10 h 30, en l'église Sainte-Anne de Saint-Nazaire.

La famille remercie chaleureusement le personnel de la résidence Camille Claudel de Trignac.

Ni fleurs, ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guérin - Le Choix Funéraire, Saint-Nazaire, 02 40 70 60 60

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

À ceux qui l'ont connue, aimée et estimée, Michel et Françoise, ses parents; Nathalie, Patrice, Carole, Nellys et Fabienne, ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Magali AUTHOUART

survenu le vendredi 9 mai 2025,

à l'âge de 55 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu jeudi 15 mai 2025, à 13 h 30, au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau.

Magali repose à l'Espace Funéraire de St-Jean-de-Boiseau. La famille remercie particulièrement le personnel de Nicodème à Nantes ainsi que toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Fleurs réservées à ses parents. Les fleurs naturelles peuvent être remplacées par des dons en faveur de la Maison de Nicodème.

PF Guitteny-Thomas - Le Choix Funéraire, St-Jean-de-Boiseau, 02 51 11 88 64

Obsèques à suivre →

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Suite Obsèques

SAINT-COLOMBAN CORCOUÉ-SUR-LOGNE, FALLERON

Michelle Deniaud (†), son épouse; Chrystelle, Sandra et Loïc, Laurence et Sylvain, Fabrice et Elodie, ses enfants; Thomas, Marion, Clara, Enric, Landry, Mathys, Emma, ses petits-enfants; Claude et Michelle Deniaud, son frère et sa belle-sœur, ainsi que toute la famille vous font part du décès de

Monsieur Gérard DENIAUD

survenu à l'âge de 81 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 14 mai 2025, à 14 h 30, en l'église Saint-Etienne de Corcoué-sur-Logne. Visite à la chambre funéraire Relet à Legé. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'hôpital de Corcoué pour sa gentillesse et son dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.relet.fr
PF Relet,
Legé, 02 40 26 33 00

SAINT-HERBLAIN, NANTES MARSAC-SUR-DON, SAINT-CONNEC LOUDÉAC, LUNÉVILLE (54), TROYES (10)

Ses parents (†), ses frères, ses enfants et leurs conjoints, ses petits-enfants et son arrière-petite-fille, Hope; sa compagne, Marie, ainsi que tous ses proches ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Dominique HECHT

survenu le vendredi 9 mai 2025, à l'âge de 75 ans. La cérémonie civile aura lieu vendredi 16 mai 2025, à 9 h 30, au crématorium de Nantes. Dominique repose à la Maison funéraire, au 7 chemin de la Justice à Nantes. La famille remercie en particulier le personnel de la résidence Les Hauts de Saint-Aignan et Marie. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PFG - PF Herblinoises,
Saint-Herblain, 02 40 38 06 46

CAMPBON, LE GÂVRE

Nous avons le regret de vous faire part du décès de

Monsieur Jacques LHOMMEAU à l'âge de 73 ans. De la part de : Agnès, son épouse; Laurent et Lucie, Aurélia, Aude et Yoan, ses enfants; Pacôme, Ambre, Diane, Leïla, Noah, Adam, ses petits-enfants. La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 15 mai 2025, à 11 heures, en l'église de Le Gâvre. Jacques repose aux salons funéraires Couroussé à partir de 16 h. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
PF Couroussé,
Blain, 02 40 51 35 48

PONT-SAINT-MARTIN LES HERBIERS, BUBRY

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Christiane GASSELIN

née FERRET

survenu le vendredi 9 mai 2025, à l'âge de 85 ans.

De la part de :

François (†), son époux; Philippe, Véronique (†), Stéphane, ses enfants; Tanguy, Jessie, Noëlla, ses petits-enfants; Louis, Maddy, ses très chers arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 16 mai 2025, à 15 heures, en l'église de Bouguenais bourg, suivie de la crémation à 17 h 45, au crématorium de Château-Thébaud.

Christiane repose au funérarium des Ets Arnaud de Bouguenais. Visites de 9 h à 18 h.

La famille remercie toutes les personnes qui ont été présentes afin de l'aider au quotidien.

Ne recevant pas de condoléances, la famille remercie sincèrement toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Bouguenais, 02 40 32 07 32*

LA PLANCHE, AIGREFEUILLE-SUR-MAINE

Éliane, son épouse; Carole et Alexandra, ses filles et Anto, son gendre; Maxence et Victorine, ses petits-enfants, et toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Jean-Yves MARBOEUF

survenu à l'aube de ses 79 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée mercredi 14 mai 2025, à 10 h 30, en l'église de La Planche, suivie de l'inhumation au cimetière. Jean-Yves repose au funérarium de l'Étoile funéraire à Aigrefeuille-sur-Maine.

Visites souhaitées de 10 h à 12 h et de 14 h à 20 h.

Fleurs naturelles seulement et des dons pour l'accompagnement en fin de vie.

*PF L'étoile Funéraire,
Aigrefeuille-sur-Maine, 02 40 02 03
84*

LES PINEAUX, LE HAILLAN (33)

FONTENAY-LE-COMTE, TALENCE (33) FOUGERÉ

Claudine Charrier, sa maman; Valentin, Justine, Shaïna, ses enfants; Raphael, Nicolas, Anna et leurs conjoints, ses frères et sa sœur, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Yvan CHARRIER

survenu le vendredi 9 mai 2025, à l'âge de 47 ans.

Un dernier hommage lui sera rendu vendredi 16 mai 2025, à 14 heures, au crématorium de La Roche-sur-Yon.

Yvan repose au funérarium, Brémard, 101 route de Nantes à Sainte-Hermine.

Condoléances sur registre et sur www.bremard85.fr. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Fleurs naturelles seulement.
PF Bremond,
Sainte-Hermine, 02 51 27 22 72

Remerciements

LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été manifestées à la suite du décès de

Paul BOURDAILLE

Yvette, son épouse; Valérie, sa fille; Lucie, sa petite-fille; ses frères et sa sœur, remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur peine.

CHAUMES-EN-RETZ (CHÉMÉRÉ)

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame Marie-Thérèse PEDEAU

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, Geneviève et Roland Said, Daniel Pedeau, Alain et Claire Pedeau, remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs offrandes de fleurs et envois de cartes, se sont associées à leur peine et les prient de trouver ici, l'expression de leur profonde reconnaissance.

*PF Allain - Funéplus,
Chaumes-en-Retz, 02 51 74 57 94*

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

**Presse
Océan**



De nombreux services pour rendre hommage

Offrande de fleurs, dons, dépôt de condoléances, plantation d'arbres



Flashez le QR Code

et accédez à la rubrique obsèques avis-de-deces.ouest-france.fr/
presse-ocean/

35€
la 1^{re} année

**Presse
Océan**

Abonnez-vous au Pack famille

- ✓ Votre journal papier, chez vous, 7j/7
- ✓ Vos contenus numériques à partager avec 4 de vos proches
- ✓ L'accès à laplace.presseocean.fr

abo.presseocean.fr

02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

ACPM
2021
22 013
exemplaires/jour

Presse Océan

"Société d'édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme

Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Commission paritaire n° 0425 C 86411

N° ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution

Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS

Directeur général : M. Marc DEJEAN

Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN

Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY

Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.

Conseil d'administration : MM. M. FUCHS, F. GAUNAND, Ph. TOULEMONDE, C. SAOUT-GRIT, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Tél. 02.40.44.24.00 - Fax : 02.40.44.24.40

Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9

Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h

Publicité :

Extra-locale : 366SAS : 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66

Site internet : www.366.fr

Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes

Tél. 02.19.29.04.27 - additimedia.fr

Adresse des bureaux Additi :

Nantes : 17 place Magellan - Panton 2 - 44187 St-Herblain - Tél. 02.19.29.04.27

Saint-Nazaire : 10 Esp. Anna Marly, 44600 St-Nazaire - Tél. 02.30.88.22.98

Site internet : additimedia.fr

Impression : Ouest-France

parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière

Abonnement : retrouvez nos offres sur

<https://poin.fr/abo> - Tarif 1 an : 408 €

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,

Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni,

avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.

Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.



Services funéraires

Prévoyance obsèques

Marbrerie



POMPES FUNÈBRES
JOUAN



Séverac - 02 40 01 10 11
3 rue du Courtil Bouvrot

N° habitation 2013-
44-302 - N° ORIAS
14 000 678

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

Préfet du MORBIHAN

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

SCEA DUBOIS, «Bilaire»
56190 Arzal

AVIS DE CONSULTATION

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte du mercredi 28 mai 2025 à 8 h 30 au jeudi 26 juin 2025 à 17 h 00 à la mairie d'Arzal concernant la demande d'enregistrement présentée par la SCEA Dubois, dont le siège social est situé au lieu-dit «Bilaire», 56190 Arzal, pour exploiter, à cette adresse, un élevage porcin de 3 272 animaux équivalents.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du Code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques 2101, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur les sites internets des services de l'État dans le Morbihan (<https://www.morbihan.gouv.fr/>) et de Loire-Atlantique (<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/>) et à la mairie d'Arzal aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations du mercredi 28 mai 2025 à 8 h 30 au jeudi 26 juin 2025 à 17 h 00 :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Arzal,
- ou les adresser au préfet : par courrier (Direction départementale des territoires et de la mer - SEBR/GPE, 1, allée du Général-Lé-Troadec, BP 520, 56019 Vannes cedex), par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe-iota@morbihan.gouv.fr

Commune de CHAUMES-EN-RETZ
Prescription de la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) d'Arthon-en-Retz

AVIS

Par arrêté n° 114-2025 du 6 mai 2025, le maire a prescrit la modification n° 1 du PLU d'Arthon-en-Retz. Cette procédure a pour objet de classer une partie des parcelles AC526 et AC378 en zone UI, intégrer une nouvelle zone humide, ajuster la hauteur des constructions pour les équipements d'intérêt collectif, ajuster la hauteur et la typologie des clôtures autorisées, recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique, identifier et protéger les cours d'eau et ajuster les marges de recul en zone UI.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Chaumes-en-Retz ainsi qu'en mairie annexe pendant un mois à compter du 7 mai 2025.

Commune de CHAUMES-EN-RETZ
Prescription de la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Chéméré

AVIS

Par arrêté n° 113-2025 du 6 mai 2025, le maire a prescrit la modification n° 2 du PLU de Chéméré.

Cette procédure a pour objet d'intégrer de nouvelles zones humides, ajuster les règles de hauteur des constructions pour les équipements d'intérêt collectif, adapter les règles de clôtures, recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique, identifier et protéger les cours d'eau et ajuster les marges de recul en zone UI.

Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Chaumes-en-Retz ainsi qu'en mairie annexe pendant un mois à compter du 7 mai 2025.

Les missions de l'Expert-Comptable

De l'établissement des comptes annuels au conseil en matière de gestion, de droit des affaires, de droit fiscal, de droit social, ou encore de conseil à l'export, l'Expert-Comptable est le conseil permanent du chef d'entreprise.

Il apporte également une réponse ponctuelle et adaptée aux différents événements de la vie de l'entreprise.

A la demande du chef d'entreprise, l'Expert-Comptable intervient notamment dans les domaines suivants :

- Comptabilité de l'entreprise
- Gestion de l'entreprise
- Obligations légales de l'entreprise
- Informatisation de l'entreprise
- Audit de l'entreprise

Profession : avocat

Informer

Le droit est en constante évolution.

Chaque jour apporte au particulier ou à l'entreprise son lot de textes législatifs, réglementaires, de recommandations communautaires, de circulaires administratives ou de décisions de jurisprudence. L'Avocat est en mesure de vous informer de ces évolutions et de leurs conséquences.

Conseiller

L'Avocat détermine la faisabilité de vos projets dans le strict respect de la réglementation dans tous les domaines du droit (droit social, droit des libertés individuelles et collectives, droit des personnes, droit des sociétés, droit fiscal, droit économique et commercial, droit administratif, droit des assurances, droit de l'environnement, etc.).

Transmission de votre patrimoine, restructuration de votre entreprise, défense de vos intérêts patrimoniaux ou professionnels face à la concurrence, autant de problèmes que l'Avocat, généraliste ou spécialiste bénéficiant d'une expérience et de connaissances approfondies, vous aide à résoudre.

Assister et négocier

L'Avocat vous assiste pour la conclusion d'accords.

Il recherche avec vous les objectifs et les solutions juridiques qu'il convient de retenir dans la mise en place d'un accord. Lorsqu'un différend existe, même en dehors de tout contexte contentieux, l'Avocat peut intervenir pour tenter de concilier les parties en litige. Toutes les garanties de confidentialité sont assurées dans le cadre de ces tentatives de conciliation ou de médiation.

Analysier

L'Avocat peut établir un diagnostic objectif (audit juridique, fiscal, social) de la situation de votre entreprise et préconiser les éventuelles mesures à mettre en œuvre.

Rédiger

L'Avocat intervient également en qualité de rédacteurs d'actes (contrats de travail, baux d'habitation, professionnels, ruraux ou commerciaux, cessions de fonds de commerce, tous actes juridiques se rapportant à l'activité économique et sociale de l'entreprise ou de particulier, à la vie des sociétés civiles et commerciales...).

Défendre

Enfin, lorsque seule une solution contentieuse est envisageable, l'Avocat vous représente et plaide, tant en première instance qu'en appel, devant toutes les juridictions de l'Ordre judiciaire (tribunaux d'instance et de grande instance, tribunaux de commerce, conseils des prud'hommes, cours d'appel...), devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel ainsi que devant tous les organismes juridictionnels (commissions paritaires et administratives, conseils de discipline...). L'Avocat est seul habilité à assurer votre représentation devant le tribunal de grande instance, juridiction civile de droit commun.

Lorsque le conflit existe, l'Avocat peut également intervenir pour tenter de rapprocher et de concilier les différentes parties, dans le secret et la confidentialité et en respectant les intérêts des parties. Il peut intervenir comme un véritable médiateur et comme arbitre dans les litiges commerciaux.

Les notaires, conseillers en gestion de patrimoine

Les difficultés inhérentes à l'organisation et à la transmission d'un patrimoine, qu'il appartienne à une personne physique ou à une personne morale, ne sont pas, nécessairement, proportionnelles à son importance, en valeur absolue. Nombreux sont les facteurs économiques, familiaux, fiscaux, juridiques ou psychologiques susceptibles de jouer un rôle dans le choix de la solution, choix qui n'est que très exceptionnellement facile.

Il va de soi que la première démarche du praticien est constituée par la recherche des intentions du propriétaire. Déceler ses intentions n'est pas forcément simple et, de surcroît, il peut arriver que les volontés exprimées, aussi claires qu'elles soient, se révèlent irréalistes.

Si l'on démontre qu'elles ne le sont pas, encore faut-il en vérifier la compatibilité avec la situation familiale, fiscale et sociale de l'intéressé.

A l'instant du choix, ce que l'on appelle, dans le langage courant "l'arbitrage", il est, à l'évidence, nécessaire de procéder à l'analyse du projet, considéré sous tous ses aspects : familial, économique, fiscal et social.

La gestion du patrimoine, au même titre que les choix familiaux, dépend, dans une large mesure, de facteurs affectifs. Le notaire spécialiste indiscuté du droit de la famille, trouve, ici, une nouvelle occasion d'exercer ses talents que les expériences ancestrales de la profession lui ont légués.

D'un point de vue strictement scientifique, le conseil patrimonial présente une infinité de situations. Le notariat en a, depuis longtemps, pris conscience, et offert, tant aux titulaires d'offices qu'à leurs collaborateurs, les moyens de maîtriser la matière.



Presse
Océan

-61%
de réduction

Abonnez-vous ! 3 mois = 50€

À l'occasion de la fête des mères et des pères, offrez (-vous) un abonnement au Pack Famille : le papier et le numérique pour vous + 4 abonnements numériques à offrir à vos proches



Envoyez le bon sans affranchir
à **Service Clients**
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9



02 40 44 24 24
(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S251PFDM/APPP



Gagnez du temps
pojn.fr/abo/bonnefete

BULLETIN D'ABONNEMENT

scissors icon

APPP

OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Presse Océan : pendant 3 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **50€** au lieu de **130,35€***, soit **61% de réduction.**
INCLUS, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix. **C251PFDM**

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES OU CELLES DU BÉNÉFICIAIRE :

Mme M.

Nom Prénom

Adresse

CP Ville

Tél.

Email

Je laisse mon ou son email pour bénéficier des contenus numériques.

JE RÈGLE 50€ PAR :

chèque bancaire ou postal
à l'ordre de Presse Océan

Date et signature obligatoires :



Vous préférez régler par carte bancaire ?
Rendez-vous sur pojn.fr/abo/bonnefete

*Voir conditions sur pojn.fr/abo/bonnefete. Début de l'abonnement à partir du 26/05/2025.

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Presse Océan et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à « pdp@sipa.uest-france.fr » ou par courrier à « DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 » ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société d'Édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest (SERPO) - SA au capital de 1 991 190 € - 15, rue Deshoulières - 44000 Nantes - RCS Nantes 857 802 862. IDU FR233701_03APHY.

€ TOS → Ville + celi-

Pornic, le 28 mai 2025



Direction Aménagement et Patrimoine

Le Maire

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue de Pornic
44320 Chaumes-en-Retz



OBJET : Modification n°1 PLU de Chéméré : Notification pour avis.

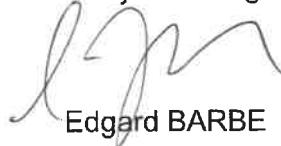
Monsieur Le Maire,

Par courrier du 23 mai 2025, vous nous notifiez le dossier de modification n° 1 du PLU de Chéméré, prescrite par arrêté municipal en date du 6 mai 2025.

Je vous informe que le dossier n'appelle pas d'observations de notre part.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme


Edgard BARBE



MAIRIE DE CHAUMES EN RETZ
À l'attention de Monsieur le Maire
1 rue de Pornic
Arthon en Retz
44320 CHAUMES EN RETZ

**Dossier suivi par
Justine CHOLET**

Chargée de mission Aménagement
Urbanisme
Territoire Centre Atlantique
06 13 41 42 51
justine.cholet@pl.chambagri.fr

Nantes, le 26 juin 2025

Objet : Modification n°2
PLU : CHEMERE
Réf. PC/JC/SJ/421M25025

Monsieur le Maire,

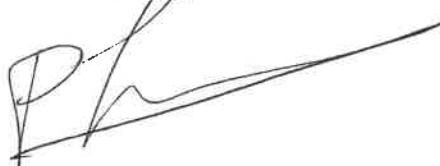
Vous nous avez adressé, le 26 mai dernier, le dossier relatif à l'affaire citée en objet. Nous vous en remercions.

Après examen du projet, **nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU



Chambre d'agriculture
Loire-Atlantique
Maison de l'agriculture
Rue Pierre-Adolphe-Bobierre
La Géraudière
44939 NANTES Cedex 9
Tél. 02 53 46 60 00
accueil-nantes@pl.chambagri.fr

pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

Siège social : Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire
9 rue André Brouard – CS 70510 – 49105 ANGERS Cedex 2 – Siret : 130 031 487 00015



Direction générale territoires

Délégation vignoble

Service développement local

Référence : S2025-06-0605

Affaire suivie par :
Ludivine PERIO

Tél. 02.44.76.40.13

Madame Virginie BRIAND
Maire déléguée de Chéméré, commune déléguée de
Chaumes-en-Retz
Hôtel de Ville
6 rue de Nantes
Chéméré
44320 CHAUMES EN RETZ

Objet : Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chéméré

Madame la Maire,

Par mail reçu le 26 mai 2025, vous avez consulté le Département sur le projet de modification N°2 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a pour objet de permettre la réalisation d'une Gendarmerie qui se situera sur votre commune et celle d'Arthon-en-Retz.

Elle n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département. En conséquence, le Département émet un avis favorable au projet de modification N°2 de votre PLU.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier numérique au format « pdf » de celle-ci lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du Département.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires
Jean CHARRIER

Signé électroniquement par : Jean CHARRIER

Date de signature : 27/06/2025

Qualité : Vice-président solidarité et cohésion des territoires

Adresse postale :
Hôtel du département
3 quai Céineray - CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 99 10 00
contact@loire-atlantique.fr
www.loire-atlantique.fr

Dans le cas d'une signature électronique, ce document en format numérique est disponible sur demande auprès des services du Département.

Monsieur Jacky DROUET
Maire de Chaumes en Retz
MAIRIE
1 rue de Pornic, Arthon en Retz

44320 CHAUMES-EN-RETZ

Vos réf : CE/FL
Nos réf : CMAR/DT44/DRET/CL
Courriel : clicot@cma-paysdelaloire.fr
Dossier suivi par Catherine LICOT



Objet : Modification N°1 du PLU d'Arthon-en-Retz – Avis des Personnes Publiques Associées

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis l'arrêté en date du 6 mai 2025 prescrivant le projet de modification N°1 du PLU d'Arthon-en-Retz.

La modification envisagée a pour objectif de modifier les dispositions des règlements écrit et graphique afin de permettre la réalisation d'un projet de gendarmerie envisagé le long de l'avenue Arthus Princé, en limite des communes historiques de Chéméré et d'Arthon-en-Retz.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire reste vigilante sur les possibilités d'implantation et de développement des activités artisanales. Leur présence est un enjeu à plus d'un titre : participation au maillage et à l'attractivité des territoires, facteur de lien social, contribution au développement économique, maintien et création d'emplois, richesse des savoir-faire ...

Après lecture et examen attentif du dossier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de La Loire émet un avis favorable au projet de modification N°1 du PLU d'Arthon-en-Retz, considérant qu'elle ne porte pas atteinte au maintien et au développement des activités artisanales sur le secteur concerné.

Nous sommes, bien entendu, à votre écoute pour tout accompagnement futur de nature à faciliter la réalisation de vos projets de développement économique (étude d'implantation, accompagnement des porteurs de projet, ...).

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sincères salutations.

Le Président de la CMA de niveau départemental – Loire-Atlantique,
Vice-Président de la CMA des Pays de la Loire,

Frédéric BRANGEON



Monsieur Jacky DROUET
Maire de Chaumes-en-Retz
1 Rue de Pornic
44320 CHAUMES-EN-RETZ

A Pornic, le 4 juillet 2025

N/Réf : FR/AG/PP/956/2025

Objet : Avis sur les projets de modification n°1 du PLU d'Arthon-en-Retz et de modification n°2 du PLU de Chéméré

Aff. Suivie par : Pierre PIGNON – 06.49.76.27.82 – ingenierieplu@pornicagglo.fr

Monsieur le Maire,

Par deux courriers en date du 23 mai 2025, vous avez bien voulu me transmettre les projets relatif à la modification n°1 du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et de modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré. Ces projets ont été soumis à l'avis technique des différents services communautaires.

Après examen, j'émets un avis favorable sur vos projets qui s'inscrivent pleinement dans une stratégie d'optimisation foncière des équipements publics et qui répondent notamment au projet de gendarmerie actuellement porté par l'agglomération sur votre commune.

Je me tiens naturellement à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires que vous jugeriez utiles. Au besoin, vous pouvez également contacter le responsable planification pour convenir d'un temps d'échange technique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-Présidente en charge de la commission
"Aménagement du territoire"



Françoise RELANDEAU

U Ju → celle-ci copie PAP

250213



Sainte-Pazanne, le 27 mai 2025



Monsieur le Maire
Jacky DROUET
Hôtel de Ville
1 rue de Pornic
44320 Chaumes-en-Retz

✉ H. Baudry 02.40.02.10.72

Monsieur le Maire,

Par courriels en date du 26 mai 2025, la ville de Chaumes-en-Retz a transmis au PETR le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Arthon-en-Retz et de modification n°2 de Chéméré afin de procéder aux modifications des règlement écrit et graphique liées au projet d'accueil de la Gendarmerie sur le secteur situé avenue Arthus Princé en limite des deux communes historiques.

Ces modifications simultanées consistent à intégrer les zones humides et leur protection, clarifier les hauteurs de constructions et des clôtures autorisées, les typologies de ces dernières et ajuster les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques.

Au regard de l'analyse faite de votre projet, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il est compatible avec les orientations du SCoT, et que le PETR émet donc un **avis favorable** sur ces procédures de modification des PLU d'Arthon-en-Retz et de Chéméré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
Pascale BRIAND

PETR du Pays de Retz
44270 MACHECOUL

Direction générale territoires

Délégation vignoble

Service développement local

Référence : S2025-06-0606

Affaire suivie par :
Ludivine PERIO

Tél. 02.44.76.40.13

Monsieur Jacques MALHOMME

Maire délégué d'Arthon-en-Retz, commune déléguée
de Chaumes-en-Retz

Mairie annexe de la Sicaudais

2 place Sainte Victoire

Arthon-en-Retz

44320 CHAUMES EN RETZ

Objet : Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arthon-en-Retz

Monsieur le Maire,

Par mail reçu le 26 mai 2025, vous avez consulté le Département sur le projet de modification N°1 de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui a pour objet de permettre la réalisation d'une Gendarmerie qui se situera sur votre commune et celle de Chéméré

Elle n'appelle pas de remarque particulière de la part du Département. En conséquence, le Département émet un avis favorable au projet de modification N°1 de votre PLU.

Je vous remercie par avance de m'adresser un dossier numérique au format « pdf » de celle-ci lorsqu'elle sera exécutoire afin de l'intégrer dans la bibliothèque des documents d'urbanisme de l'ensemble des communes du Département.

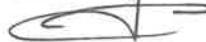
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du conseil départemental
Le Vice-président solidarité et cohésion des territoires
Jean CHARRIER

Signé électroniquement par : Jean CHARRIER

Date de signature : 27/06/2025

Qualité : Vice-président solidarité et cohésion des territoires





CHAMBRE
D'AGRICULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE

MAIRIE DE CHAUMES EN RETZ
l'attention de Monsieur le Maire
1 rue de Pornic
Arthon en Retz
44320 CHAUMES EN RETZ

**Dossier suivi par
Justine CHOLET**

Chargée de mission Aménagement
Urbanisme
Territoire Centre Atlantique
06 13 41 42 51
justine.cholet@pl.chambagri.fr

Nantes, le 26 juin 2025

Objet : Modification n°1
PLU : ARTHON EN RETZ
Réf. PC/JC/PG/421M25026

Monsieur le Maire,

Vous nous avez adressé, le 26 mai dernier, le dossier relatif à l'affaire citée en objet. Nous vous en remercions.

Après examen du projet, **nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ce dossier.**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Par délégation du Président de la Chambre d'agriculture
Paul CHARRIAU

Chambre d'agriculture
Loire-Atlantique
Maison de l'agriculture
Rue Pierre-Adolphe-Bobière
La Géraudière
44939 NANTES Cedex 9
Tél. 02 53 46 60 00
accueil-nantes@pl.chambagri.fr

pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr

Siège social : Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire
9 rue André Brouard - CS 70510 - 49105 ANGERS Cedex 2 - Siret : 130 031 487 00015

U 110 à Ulla + Céline



Pornic, le 28 mai 2025

Le Maire

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
1 rue de Pornic
44320 Chaumes-en-Retz

Direction Aménagement et Patrimoine

OBJET : Modification n°1 PLU d'ARTHON EN RETZ : Notification pour avis.

Monsieur Le Maire,

Par courrier du 23 mai 2025, vous nous notifiez le dossier de modification n° 1 du PLU D'Arthon-en-Retz, prescrite par arrêté municipal en date du 6 mai 2025.

Je vous informe que le dossier n'appelle pas d'observations de notre part.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué à l'Urbanisme

Edgard BARBE



U7Y → Orba + celle



CCI NANTES ST-NAZARE

REÇU EN MAIRIE DE
10 JUIN 2025
CHAUMES-EN-RETZ

Mairie de CHAUMES EN RETZ
Monsieur Jacky DROUET
Maire
1 rue de Pornic
Arthon-en-Retz
44320 CHAUMES EN RETZ

Saint-Herblain,
Le 28 mai 2025

Nos réf : PLU/25024
Affaire suivie par Anne-Cécile BERNARD
Département Stratégie des Territoires
anne-cecile.bernard@44.cci.fr

Objet : modifications n°1 et 2 du PLU

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de m'avoir soumis, pour avis, les projets de modification n°1 du PLU sur Arthon-en-Retz et de modification n°2 du PLU sur Chéméré.

Les modifications que vous proposez n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Yann TRICHARD
Président



Mission régionale d'autorité environnementale

PAYS DE LA LOIRE

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme
d'Arthon-en-Retz (44)**

n° PDL 00555 / KK AC PLU

Au regard du dossier reçu le 7 mai 2025, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 7 juillet 2025
Pour la MRAe Pays de la Loire,

le président

Signé

Daniel FAUVRE



Mission régionale d'autorité environnementale

PAYS DE LA LOIRE

**Information de la mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Pays de la Loire
sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme
de Cheméré (44)**

n° PDL 556 / KK AC PLU

Au regard du dossier reçu le 7 mai 2025, en l'absence de réponse prévue à l'article R 104-35 du code de l'urbanisme au terme du délai de deux mois, la MRAe Pays de la Loire est réputée avoir un avis favorable sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

La présente information, notifiée à la personne publique responsable, sera :

- jointe au dossier soumis à enquête publique ou mis à la disposition du public, avec le formulaire visé à l'article R104-34 du code de l'urbanisme ;
- mise en ligne sur le site internet de la MRAe (www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

Fait à Nantes, le 7 juillet 2025
Pour la MRAe Pays de la Loire,
le président

Signé

Daniel FAUVRE

**ARRETE MUNICIPAL N°162-2025
(ANNULE ET REMPLACE LE N°161-2025)**

Organisant l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de modification des PLU d'Arthon-en-Retz et de Chéméré

Le Maire de la commune de **CHAUMES-EN-RETZ**,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-41 et R.153-8 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19, et R123-1 à R123-27 ;

VU la fusion des communes déléguées de Chéméré et d'Arthon-en-Retz le 1^{er} janvier 2016, créant la commune nouvelle de Chaumes-en-Retz,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz approuvé le 19 juin 2017 et ses deux modifications simplifiées approuvées les 29 mai et 17 septembre 2021,

VU le PLU de la commune déléguée de Chéméré approuvé le 21 juin 2016 ayant fait l'objet d'une modification approuvée le 6 février 2021 et de deux modifications simplifiées approuvées les 30 mars 2023 et 2 juillet 2024.

VU l'arrêté en date du 6 mai 2025 prescrivant la modification n°1 du PLU de la commune déléguée de Arthon-en-Retz et fixant les objectifs poursuivis,

VU l'arrêté en date du 6 mai 2025 prescrivant la modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré et fixant les objectifs poursuivis,

VU les différents avis reçus par les Personnes Publiques Associées sur les dossiers de modification n°2 du PLU de Chéméré et sur le dossier de modification n°1 du PLU d'Arthon-en-Retz,

VU les avis favorables tacites de l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale,

VU la décision n° E25000135/44 du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 23 juin 2025 désignant Monsieur Alain-Georges LABBAT en qualité de commissaire-enquêteur,

VU les pièces du dossier soumises à l'enquête publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

- Il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Chéméré du **vendredi 1^{er} août 2025 à 14h au mercredi 20 août 2025 à 17h**, soit pendant 20 jours.

Ces deux modifications s'inscrivent dans le cadre d'une harmonisation et d'une adaptation de certaines règles communes applicables entre les deux communes déléguées.

Elles portent donc sur les mêmes objectifs à l'échelle des PLU respectivement en vigueur à cette date. Il est notamment question d'opérer des ajustements sur les règles de hauteur des constructions pour les ouvrages, installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif et sur les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques. Ces procédures portent également sur l'ajustement des hauteurs et typologies des clôtures autorisées. Les modifications permettent également, sur un volet environnemental, d'intégrer des zones humides et de nouvelles protections aux cours d'eau identifiés. Enfin, elles visent à un recalage des zonages sur la base du nouveau parcellaire graphique.

A l'issue de l'enquête publique, les projets de modification de chacun des PLU éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur seront approuvés par le conseil municipal de Chaumes-en-Retz.

ARTICLE 2 :

La personne responsable de la modification n°1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et de la modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré est la commune de Chaumes-en-Retz-en-Retz représentée par son Maire, M. Jacky DROUET et dont le siège administratif est situé 1 rue de Pornic à Chaumes-en-Retz (44320).

ARTICLE 3 :

Monsieur Alain-Georges LABBAT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes suivant décision n° E25000135/44 en date du 23 juin 2025.

ARTICLE 4 :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie principale de Chaumes-en-Retz-en-Retz et en mairie annexe de Chéméré où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture :

En mairie principale :

- Lundi : 9h-12h et 13h30-17h
- Mardi : 9h-12h
- Mercredi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
- Samedi : 9h-11h30

En mairie annexe de Chéméré :

- Tous les matins, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

Il sera également disponible sur le site internet de la commune.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie principale de Chaumes-en-Retz et en mairie annexe de Chéméré ;
- par courrier postal à l'attention de M. Alain-Georges LABBAT commissaire enquêteur au siège de l'enquête : Mairie de Chaumes-en-Retz : 1 rue de Pornic à Chaumes-en-Retz (44320) ;
- par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@chaumesenretz.fr

Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête.

ARTICLE 5 :

M. le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- **Vendredi 1^{er} août 2025 de 14h à 17h ;**
- **Mercredi 6 août 2025 de 9h à 12h ;**
- **Mardi 12 août 2025 de 9h à 12h ;**
- **Mercredi 20 août 2025 de 14h à 17h.**

ARTICLE 6 :

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- les deux arrêtés prescrivant la procédure de modification n°1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et la modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré, tous deux en date du 6 mai 2025,
- les deux notices explicatives du projet et les pièces de chacun des PLU impactées par les modifications
- les avis émis sur les projets de modification du PLU et notamment ceux de l'autorité environnementale
- la décision du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 23 juin 2025
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

ARTICLE 7 :

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le maire disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies.

Il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de PLU.

Il transmettra au maire l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, soit avant le 20 septembre 2025.

ARTICLE 8 :

Le commissaire enquêteur transmettra une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au président du Tribunal Administratif de Nantes.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie principale de Chaumes-en-Retz et en mairies annexes de Chéméré et à la préfecture de Loire-Atlantique, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement.

ARTICLE 9 :

Cet arrêté fera l'objet de mesures de publicité conformément à l'article R123-11 du code de l'environnement.

Un premier avis portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement à la connaissance du public sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête dans deux journaux locaux diffusés dans le département : Presse Océan et Ouest France.

Il sera rappelé par un second avis dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques en mairie principale et en mairies annexes ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Il sera également publié sur le site Internet de la commune.

Fait à CHAUMES-EN-RETZ, le 09 juillet 2025

Le Maire,



Jacky DROUET

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication.

Monsieur Le Maire,
Jacky DROUET

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

Acte certifié exécutoire

044-200058121-20250709-1-AR

Réception par le Sous-Préfet : 09-07-2025

Publication le : 09-07-2025



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

- Le Maire de CHAUMES-EN-RETZ a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré du **vendredi 1^{er} août 2025 à 14h au mercredi 20 août 2025 à 17h**.
- La modification n°1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz a pour objet de :
 - Modifier le classement d'une partie des parcelles AC 526 et AC 378 vers la zone U1 et intégrer une nouvelle zone humide identifiée sur ce secteur ;
 - Clarifier la dérogation à la règle de hauteur des constructions pour les ouvrages, installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
 - Ajuster la hauteur et les typologies des clôtures autorisées ;
 - Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;
 - Identifier et protéger les cours d'eau ;
 - Ajuster les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques en zone U1.
- La modification n°2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré a pour objet de :
 - Intégrer de nouvelles zones humides ;
 - Clarifier la dérogation à la règle de hauteur pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
 - Elargir la dérogation sur les clôtures pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
 - Adapter les règles de clôtures ;
 - Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;
 - Identifier et protéger les cours d'eau ;
 - Ajuster les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone U1.
- Monsieur Alain-Georges LABBAT, retraité du Ministère de l'Economie, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes suivant décision du 23 juin 2025.
- Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie principale de CHAUMES-EN-RETZ (1 rue de Pornic, Arthon-en-Retz) et en mairie annexe de Chéméré pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr.
- Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur au siège de l'enquête : 1 rue de Pornic à CHAUMES-EN-RETZ. Il sera également possible de déposer ses remarques par courrier électronique envoyé à : urbanisme@chaumesenretz.fr.
- Le commissaire enquêteur sera présent en mairie principale pour recevoir les observations écrites ou orales le :
 - **Vendredi 1^{er} août 2025 de 14h à 17h** ;
 - **Mercredi 6 août 2025 de 9h à 12h** ;
 - **Mardi 12 août 2025 de 9h à 12h** ;
 - **Mercredi 20 août 2025 de 14h à 17h**.
- A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie principale ainsi qu'à la Préfecture de Loire Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr.

Les ventes aux enchères dans l'Ouest

Sortir du lot...

Il n'y a pas que les coureurs cyclistes dans le grand Ouest ! Pour animer les journées de juillet, les commissaires-entrepreneurs multiplient, eux aussi, les échéances. Au moins quatre en Bretagne cette semaine, à Vannes, Saint-Philibert, Lorient et Brest ; trois dans les Pays de la Loire, à La Baule, au Mans (par deux fois) et à Nantes ; trois en Normandie, à Honfleur, Bayeux puis à Deauville où Bruno Mareschal, le maître des lieux, se chargera du ravitaillement : 500 lots à vendre, dont des alcools forts et de grands crus millésimés. Pogacar, Van der Poel, Vingegaard et le jeune Kevin Vauquelin sont prévenus !

Plus sérieusement, devant cette profusion de rendez-vous, on se demande quelle vente pourrait... sortir du lot. Les champions du Tour de France disposeront d'une formule savoureuse : « Mettre le nez à la fenêtre ». Autrement dit, se montrer, faire un effort, marquer sa différence... Et il nous semble, à bien y regarder, que Bernard Brunet, installé à Honfleur, devrait être celui qui provoque le plus d'étonnement. Que proposera-t-il, en effet, ce dimanche, à partir de 14 heures ? Un peloton de 408 lots, parmi lesquels des montres anciennes (entre 1 000 et 1 500 €) capables de reposer lors des prochaines étapes chronométrées. Des chaînes en or et en argent (jusqu'à 2 500 €), si utiles pour jouer du pédalier. Des paires de boutons de cols en or (entre 150 et 200 €) dont nous reparlerons dans les Pyrénées ou



Une estimation de 50 000 à 60 000 € pour ce tableau d'Olivier Debré. Dimanche, à Honfleur. | PHOTO : HONFLEUR ENCHÈRES

dans les Alpes. De quoi prendre un excellent départ.

Le reste est à l'avenant. Des sacs de voyage, tous signés par Louis Vuitton. De charmants textes anciens. Des tableaux de maîtres aux prix toisant largement le sommet du Tourmalet. Donnons deux exemples : une estimation de 50 000 à 60 000 € pour une huile sur toile (100 x 100 cm) d'Olivier Debré ; une autre de 25 000 à 30 000 € pour un rare motif du désormais suranné Paul-Charles Chocarne-Moreau. L'un deux atteindra-t-il l'estimation haute ? Le marché répondra dimanche. En attendant, une chose est sûre : Honfleur, maillot jaune !

Christophe PENOT.

Sur votre agenda

Vannes (56). Par J.-P. Ruellan, ce samedi, à 10 h 30 : timbres. 87 lots. 02 97 47 26 32.

Saint-Philibert (56). Par F. Le Gallic, ce samedi, à 14 h : bijoux, monnaies, médailles, livres, canivets, argenterie, tableaux, objets de décoration. 326 lots. 02 97 80 05 86.

La Baule (44). Par A. Lauvray-Robert et E. Sanson, ce samedi, à 14 h : or, bijoux, maroquinerie, argenterie, verrerie, tableaux, objets d'art. 399 lots. 02 40 60 60 90.

Le Mans (72). Par ADN Enchères. Exclusivement en ligne, dimanche, à 10 h : vêtements, chaussures et divers. Produits neufs. 384 lots. 08 21 23 08 72.

Honfleur (14). Par B. Brunet, dimanche, à 14 h : or, bijoux, mangas, art et de décoration, livres, tableaux, mobilier. 408 lots. 02 31 89 01 06.

Bayeux (14). Par R. Bailleul et A. Nentais, lundi 14, 10 h 30 et à 14 h : estampes, tableaux, bijoux, art et de décoration, mobilier. 304 lots. 02 31 92 04 47.

Nantes (44). Par V. Bertrand et F.-X. Duflos. Exclusivement en ligne, mardi 15, avec clôture à partir de 20 h : affiches de cinéma. 181 lots. 02 40 74 41 28.

Le Mans (72). Par J. Thomas. Exclusivement en ligne, mardi 15, clôture à partir de 20 h : fonds d'atelier du peintre sarthois Jacques Goutard. 139 lots. 02 43 23 36 11.

Lorient (56). Par D. Galludec. Exclusivement en ligne, mercredi 16, clôture à partir de 20 h : livres, tableaux, mobilier, argenterie, faïences, objets de décoration. 300 lots. 02 97 21 22 98.

Brest (29). Par l'étude Thierry Lannion, vendredi 18, à 14 h : dessins et tableaux des écoles bretonnes. 323 lots. 02 98 44 78 44.

Deauville (14). Par B. Mareschal, vendredi 18, à 18 h 30 : vins dont grands crus classés, spiritueux, bijoux, maroquinerie, produits de mode, objets de décoration, mobilier, tableaux. 500 lots. 02 31 88 42 91.

Christophe PENOT.

Concession, DSP

Commune de Plouay

Avis d'appel à candidatures pour la gestion et l'exploitation de l'EAJE "Pom d'Api"

CONCESSION - DSP

1) Identification de la collectivité : commune de Plouay, mairie de Plouay, 56240 Plouay, Tél. 02 97 33 31 51. Fax 02 97 33 17 85. E-mail : contact@plouay.fr

2) Procédure de consultation : délégation de service public conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et le Code de la commande publique dans ses dispositions relatives aux contrats de concession.

3) Objet du contrat : délégation de service public, pour la gestion et l'exploitation de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) "Pom d'Api" situé au sein de la maison de la petite enfance à Plouay.

4) Nature du contrat : contrat d'affermage.

5) Caractéristiques essentielles du contrat : Le délégué assurera la gestion et l'exploitation de l'EAJE d'une capacité de 30 berceaux, destiné à accueillir des enfants âgés de dix semaines à six ans, en accueil régulier, ponctuel ou d'urgence :

- 24 berceaux (offre de base),

- 6 berceaux pour lesquels, le futur délégué fera des propositions pour les commerciaux auprès d'opérateurs extérieurs.

Les locaux de l'EAJE ainsi qu'un espace extérieur clos seront mis à disposition du délégué pendant toute la durée de la délégation.

La durée de la délégation sera de 5 ans à compter du 1er mars 2026.

Le délégué assurera : l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement, du projet éducatif et pédagogique, l'accueil des familles, la gestion des moyens humains et financiers, l'hygiène et l'entretien du lingé, des locaux et de l'espace clos extérieur.

Les recettes d'exploitation pour le délégué seront principalement composées des recettes perçues auprès des usagers, de la prestation de service unique versée par la Caisse d'Allocations Familiales ou par la Mutualité Sociale Agricole, du bonus territoire issu de la convention territoriale globale (CTG), et le cas échéant, de la participation communale en contrepartie des contraintes de service public.

Le délégué devra par des moyens appropriés, assurer la continuité du service public, établir le garant du respect du principe d'accès au dit service et offrir un accès de qualité. Il assurera, la sécurité des usagers dans le respect de la réglementation et des règles sanitaires en vigueur.

Il assurera à ses risques et périls la gestion et l'exploitation du service.

6) Critères de sélection : la commission de délégation de service public dresserá la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles, techniques et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue à l'article L.5212-1 et suivants du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service. Ce dossier devra comprendre impérativement les pièces suivantes :

7) Présentation des candidatures : le dossier de candidature doit permettre à la collectivité d'apprécier les garanties professionnelles et financières du candidat ainsi que son aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service. Ce dossier devra comprendre impérativement les pièces suivantes :

7.1) Situation propre des candidats :

une lettre de candidature permettant l'identification du candidat (dans l'ensemble de ses composantes si groupement),

- une lettre de motivation,

- un document de présentation du candidat,

- un extrait K-bis pour les sociétés,

- le récépissé de déclaration en préfecture pour les associations,

- les certificats et attestations relatifs aux obligations fiscales et sociales,

si le candidat est en redressement judiciaire (ou procédure équivalente pour les candidats non établis en France) une copie du ou des jugements prononcés,

une attestation sur l'honneur datée et signée que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir,

une attestation sur l'honneur datée et signée que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-2, L.8221-3, L.8221-5, L.8251-1, L.8251-2, L.5221-8, L.5221-11, L.8231-1, L.8241-1 et L.8241-2 du Code du travail.

7.2) Capacité économique et financière :

- bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices,

- répartition du chiffre d'affaires des trois derniers exercices clos par type d'activité, le cas échéant tout autre justificatif permettant de prouver la solidité financière du candidat.

7.3) Capacité technique :

- références et/ou expériences détaillées et vérifiables de prestations similaires au cours des cinq dernières années ou en cours de réalisation ou tout autre justificatif permettant de prouver la capacité du candidat à exécuter la mission,

- descriptif de l'entreprise et des moyens humains et techniques et des compétences du candidat, éventuellement, qualifications et/ou certifications du candidat.

Il est précisé que l'appreciation des capacités économiques, financières et techniques est globale pour les groupements.

8) Date limite de remise des candidatures : le 16 août 2025 avant 17 h 00.

9) Conditions de remise des candidatures : les candidatures devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation suivante :

<http://www.plouay-marches.com>

La transmission par courrier n'est pas autorisée.

10) Informations complémentaires : les candidats ont la possibilité de demander des renseignements complémentaires sur la plateforme à l'adresse suivante :

<http://www.plouay-marches.com>

Ces demandes devront parvenir au moins 10 jours avant la date limite de remise des candidatures.

11) Procédure de recours :

L'instance chargée des procédures de recours et de médiation, auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est : tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizein, 3, contour de la Motte, CS 44146, 35044 Rennes cedex. Tél. 02 23 21 28 28. Fax 02 99 63 56 84. Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

12) Date d'envoi à la publication : le 9 juillet 2025.

Avis administratifs



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de Chaumes-en-Retz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré du vendredi 1er août 2025 à 14 h 00 au mercredi 20 août 2025 à 17 h 00.

La modification n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz a pour objet de :

Modifier le classement d'une partie des parcelles AC 526 et AC 378 vers la zone UI et intégrer une nouvelle zone humide identifiée sur ce secteur ;

Clarifier la dérogation à la règle de hauteur des constructions pour les ouvrages, installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;

Ajuster la hauteur et les typologies des clôtures autorisées ;

Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;

Identifier et protéger les cours d'eau ;

Ajuster les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

La modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré a pour objet de :

Intégrer de nouvelles zones humides ;

Clarifier la dérogation à la règle de hauteur pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;

Élargir la dérogation sur les clôtures pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;

Adapter les règles de clôtures ;

Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;

Identifier et protéger les cours d'eau ;

Ajuster les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

M. Alain-Georges Labbat, retraité du ministère de l'Économie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes suivant décision du 23 juillet 2025.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie principale de Chaumes-en-Retz (1, rue de Pomic, Arthon-en-Retz) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les

adresses par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : 1, rue de Pomic à Chaumes-en-Retz. Il sera également possible de déposer ses remarques par courrier électronique envoyé à : urbanisme@chaumesenretz.fr

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie principale pour recevoir les observations éventuelles.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie principale ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr

Pour avis

La Gérance.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis d'attribution

marchés publics et privés

Communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois

Prestation de services pour les contrôles
des installations d'assainissement non collectif

AVIS D'ATTRIBUTION

Directive générale, régime ordinaire.

Section : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : communauté de communes du Pays de Pont-Château Saint-Gildas-des-Bois.

Numeros national d'identification : 20000043800099.

Adresse : 2, rue des Châtaigniers, 44160 Pont-Château.

Adresse internet de l'acheteur : <https://www.cc-paysdePontchateau.fr>

Code NUTS par zone : FRG01.

Contact : Nadine Vince - 02 40 88 25 29.

nvince@cc-paysdePontchateau.fr

URL du profil acheteur/de l'annonce :

<https://demat.centraledesmarches.com/7080054>

Section : Description du marché

Procédure : procédure ouverte.

Intitulé du marché : prestation de services pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

Code CPV principal : 90400000-1.

Type de marché : services.

Description succincte du marché :

Les prestations concernent : réalisation des contrôles de bon fonctionnement, diagnostics dans le cadre de transaction immobilière, contrôles de conception/réalisation des installations neuves ou réhabilitées, et missions connexes décrites au CCTP.

L'accord-cadre avec maximum, mono-attributaire, donnera lieu à l'émission de bons de commandes.

Section : Attribution

Lot 1 : prestation de services pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif : au moins un lauréat a été choisi.

Nombre d'offres reçues : 2.

Type d'offres reçues : offres présentées par voie électronique.

Informations relatives au titulaire :

STGS, 35295873000017, 22, rue des Grèves, 50300 Avranches, FRD12. France. eau@stgs.fr - +33 2 33 79 46 79. Taille du lauréat : micro, petite ou moyenne entreprise. Nationalité : France.

Date de conclusion du marché : 2 juillet 2025.

Offre classée : oui, classement : 1. Valeur de l'offre : 700 000 euros.

Le marché est susceptible d'être sous-traité : oui.

Valeur totale du marché/lot : 700 000 euros.

Accord-cadre : oui.

Valeur maximale de l'accord-cadre : 700 000 euros.

Valeur maximale recalculée de l'accord-cadre : 700 000 euros.

Section : Informations sur la procédure

Type de procédure : ouverte.

Procédure accélérée : non.

Nombre maximum de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 1.

Nombre maximum de lots attribuables : 1.

Critères d'attribution pour le lot 1 :

- critère de prix 1 : pondération : 30, prix des prestations,
- critère de qualité 1 : pondération : 60, valeur technique,
- critère de qualité 2 : pondération : 10, qualité.

Section : Technique d'achat

Accord-cadre : accord-cadre, sans remise en concurrence.

Nombre de maximum de participants à l'accord cadre : 1.

Justification de la durée d'un accord cadre : l'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Système d'acquisition dynamique : aucun.

Section : Autres informations

Accord sur les marchés publics : oui.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 juillet 2025.

Santé

Rien ne doit être demandé pendant le congé de maternité

Un patron ne doit rien demander à une salariée en congé de maternité, a indiqué la Cour de cassation.

Une secrétaire de direction, absente pour congé de maternité puis parental, se plaignait d'avoir été sollicitée. Le patron répliquait qu'il s'agissait d'aider sa remplaçante.

Les prud'hommes et la cour d'appel avaient rejeté les réclamations de la salariée, mais la Cour de cassation a tranché que le manquement à l'obligation de suspendre toute prestation de travail justifie une indemnisation.

(Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2,

6.10.2022, S 20-16.885)

Avis administratifs



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le maire de Chaumes-en-Retz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré du vendredi 1er août 2025 à 14 h 00 au mercredi 20 août 2025 à 17 h 00.

La modification n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz a pour objet de :

Modifier le classement d'une partie des parcelles AC 526 et AC 378 vers la zone UI et intégrer une nouvelle zone humide identifiée sur ce secteur ; Clarifier la dérogation à la règle de hauteur des constructions pour les ouvrages, installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ; Ajuster la hauteur et les typologies des clôtures autorisées ; Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ; Identifier et protéger les cours d'eau ; Ajuster les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

La modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré a pour objet de :

Intégrer de nouvelles zones humides ; Clarifier la dérogation à la règle de hauteur pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ; Élargir la dérogation sur les clôtures pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ; Adapter les règles de clôtures ;

Recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ; Identifier et protéger les cours d'eau ; Ajuster les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

M. Alain-Georges Labbat, retraité du ministère de l'Économie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes suivant décision du 23 juin 2025. Le dossier d'enquête public ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie principale de Chaumes-en-Retz (1, rue de Pornic, Arthon-en-Retz) pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : 1, rue de Pornic à Chaumes-en-Retz. Il sera également possible de déposer ses remarques par courrier électronique envoyé à : urbanisme@chaumesenretz.fr

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie principale pour recevoir les observations écrites ou orales le :

- vendredi 1er août 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- mercredi 6 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- mardi 12 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

- mercredi 20 août 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie principale ainsi qu'à la préfecture de Loire Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr

Vie pratique

Le syndicat de copropriétaires n'est pas un consommateur

Un syndicat de copropriétaires ne peut pas revendiquer la qualité de consommateur et les droits qui y sont attachés, comme la prescription rapide de ses dettes vis-à-vis des entreprises.

Il est un « non-professionnel » auprès duquel les artisans intervenus pour réaliser des travaux peuvent réclamer leur paiement durant cinq ans, selon un arrêt de la Cour de cassation.

Un entrepreneur, qui avait réalisé des travaux dans un immeuble en copropriété, avait saisi la justice quatre ans plus tard. La demande est prescrite, répliquait le syndicat des copropriétaires, puisque plus de deux ans sont passés sans réclamation depuis la fin des travaux.

Mais cette prescription de deux ans est réservée aux consommateurs, ont rectifié les juges. Il s'agit d'une discrimination entre consommateurs et non-professionnels, soulèvent le syndicat de copropriétaires puisque le code de la consommation s'applique aux deux catégories.

Dans une autre affaire, un syndicat de copropriétaires réclamait aussi la qualité de consommateur en disant être « une collectivité de consommateurs personnes physiques ». Mais là encore, la justice a rejeté ces arguments. D'une part, un syndicat de copropriétaires est une personne morale et, d'autre part, il n'est pas normal qu'un non-professionnel, personne morale, n'ait pas le même avantage qu'un consommateur, personne physique. Un syndicat de copropriétaires dispose d'un syndic, d'un conseil syndical et d'une assemblée générale. De plus, son fonctionnement est régi par la loi et encadré par un règlement de copropriété. Il n'est donc pas discriminatoire de lui refuser le bénéfice de cette courte prescription, ont conclu les juges.

Le syndicat de copropriétaires ne peut donc invoquer la prescription qu'après cinq ans. Tant que ce délai n'est pas écoulé, il demeure tenu de payer ses factures.

(Cass. Civ 3, 28.9.2022, N 21-19.829 et Cass. Civ 2,

6.10.2022, S 20-16.885)

Vie des sociétés

LAURENT STYERS

IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège de liquidation :
23, rue Albert-Calmette
44300 NANTES
RCS Nantes 530 822 436

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision de l'associé unique du 31 mai 2025 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quittus au liquidateur, M. Laurent Stpers, demeurant 23, rue Albert-Calmette, 44300 Nantes, pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31 mai 2025. Radiation au RCS de Nantes.

Autres légales

TRIBUAN JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE

PLAN DE REDRESSEMENT

4 juillet 2025, jugement prolongeant le plan de redressement pour une durée de 1 an du GAEC Lévesques, 395 054 570 RCS Saint-Nazaire, 21, rue du Commandant l'Herminier. Commissaire à l'exécution du plan : Selarl Philippe Delaere & Associés, immeuble Constens, boulevard du Docteur Chevrel, 44500 La Baule.

TRIBUAN JUDICIAIRE DE SAINT-NAZAIRE ARRÊT

PLAN DE REDRESSEMENT

4 juillet 2025, jugement arrêtant le plan de redressement pour une durée de 8 ans, de la SC Axena, 509 124 590 RCS Saint-Nazaire, 21, rue du Commandant l'Herminier. Commissaire à l'exécution du plan : Selarl Philippe Delaere & Associés, immeuble Constens, boulevard du Docteur Chevrel, 44500 La Baule.

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.

Santé

On ne programme pas un arrêt de travail pour maladie

L'arrêt de maladie ne se programme pas et pour recevoir les indemnités journalières de la sécurité sociale, l'assuré doit présenter un certificat médical établi le jour du début de l'arrêt, à l'issue d'une consultation médicale.

La Cour de cassation a donc refusé les indemnités journalières à un malade alors que son médecin avait programmé un arrêt de travail pour la durée d'un traitement de radiothérapie qui devait commencer quinze jours plus tard.

La loi, selon la Cour de cassation, ne permet pas qu'un médecin, après sa consultation, signe un certificat d'arrêt de travail pour une période future, pour le temps d'un traitement, même si ce professionnel sait qu'il sera invalidant.

(Cass. Civ 2 7.9.2023 F 21-21.111).

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : centraledesmarches.com

Pour faire paraître une annonce légale : [Medialex](http://medialex.fr), tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)

e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuellegales.fr](http://actuellegales.fr).

Avis de marchés publics

Procédure adaptée

Marchés inférieurs à 90 000 € HT

gorges

Révision générale du Plan local d'urbanisme de la commune

PROCÉDURE ADAPTÉE

Le marché public est un marché ordinaire à prix global et forfaitaire ayant pour objectif la réalisation de prestations intellectuelles pour la révision générale du PLU de la commune de Gorges.

Le marché comprend une tranche ferme comprenant 5 phases :

- phase 1 : diagnostic du territoire de la commune et état initial de l'environnement (y compris inventaires des zones humides et des haies),
- phase 2 : élaboration du PADD de la commune,
- phase 3 : élaboration du règlement et mise à jour des annexes,
- phase 4 : arrêt du projet de PLU,
- phase 5 : enquête publique et approbation du PLU.

Le marché comprend une tranche optionnelle relative à l'évaluation environnementale.

Accès au DCE : <https://demat.centraledesmarches.com/7081921>

Date limite de réception des offres : 26 septembre 2025 à 12 h 00.

Marchés publics

Procédure adaptée

Ville de Machecoul-Saint-Même

Rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau, lots 01, 02, 03, 04, 06, 12, 13 et 14, lancement anticipé

AVIS RECTIFICATIF

Travaux

Section 1 : Références de l'avis initial

Section 2 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : commune de Machecoul-Saint-Même (44).

Numéro national d'identification :

Type : Siret - n° : 200 056 455 00013.

Code postal/ville : 44270 Machecoul-Saint-Même.

Groupe de commandes : non.

Section 3 : Identification du marché

Intitulé du marché : rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau, lots 01, 02, 03, 04, 06, 12, 13 et 14, lancement anticipé.

Classification CPV : 44111520.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau. Lots 1, 2, 3, 4, 6, 12, 13 et 14, lancement anticipé.

Lieu principal d'exécution : Machecoul-Saint-Même.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché allot : oui.

Section 5 : Informations sur les lots :

Lots :

Lot 01 : démolition, désamiantage.

Classification CPV : 4511100.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 02 : terrassement, VRD.

Classification CPV : 45112500.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 03 : bardage, ITE.

Classification CPV : 45221000.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 04 : couverture étanchéité.

Classification CPV : 45261210.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 06 : menuiseries extérieures, métallerie.

Classification CPV : 45421000.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 12 : électricité CFO et CFA.

Classification CPV : 09310000.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 13 : chauffage, plomberie, ventilation.

Classification CPV : 45331000.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Lot 14 : forage géothermie.

Classification CPV : 45232141.

Lieu d'exécution du lot : Groupe scolaire JYC, Machecoul-Saint-Même.

Section 6 : Informations complémentaires :

Visite obligatoire : oui.

Détails sur la visite : jeudi 7 août 2025 à 14 h 00.

Date d'envoi du présent avis : 31 juillet 2025.

Atlantique Habitations

Fouilles archéologiques préventives préalables au réaménagement urbain et à la construction d'un nouvel ensemble immobilier sur l'îlot Datin à Bouvron

PROCÉDURE OUVERTE

Atlantique Habitations, M. Vincent Biraud, directeur général, 10, boulevard Charles-Gautier, BP 30355, 44800 Saint-Herblain 3, tél. 02 51 80 67 67.

SIRET 86780133400139

Référence acheteur : FCS - Fouilles archéo EB Al

L'avis implique un marché public.

Objet : marché de services - fouilles archéologiques préventives préalables au réaménagement urbain et à la construction d'un nouvel ensemble immobilier sur l'îlot Datin à Bouvron.

Procédure : procédure ouverte.

Forme du marché :

Division en lots : non.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40 % valeur technique,

- 60 % prix.

Dépôt dématérialisé : activé.

Remise des offres : 17 septembre 2025 à 12 h 00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31 juillet 2025.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://marches-publics.info>

ouest france

Société « Ouest-France »
SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 300 000 €.

Siège social : 10 rue du Breil - 35000 Rennes
Tél. 02 99 32 60 00
www.ouest-france.fr

Adresse postale : 10 rue du Breil
35051 Rennes cedex 9

Rédaction de Paris :
91 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00

Fondateur : M. Paul Hulin Desgrées.

Cofondateur : M. François Desgrées du Loü.

Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hulin.

Directeur de la publication :
M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef :

M. Philippe Boissonnat,

Mme Laetitia Greffé,

M. Sébastien Grosmaitre.

Ville de Machecoul-Saint-Même

Rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau

Lots 1, 2, 3, 4, 6, 12, 13 et 14 - Lancement anticipé

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur :

Nom complet de l'acheteur : commune de Machecoul-Saint-Même (44).

Numéro national d'identification :

Type : Siret - n° : 200 056 455 00013.

Code postal, ville : 44270 Machecoul-Saint-Même.

Groupe de commandes : non.

Section 2 : Communication :

Moyens d'accès aux documents de la consultation :

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25707002.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.

Nom du contact : Claire Riou, tél. +33 7 87 05 92 47.

Mail : claire.riou@machecoul.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : procédure adaptée ouverte.

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : article 13 du RC.

Capacité économique et financière : article 13 du RC.

Capacités techniques et professionnelles : article 13 du RC.

Technique d'achat : sans objet.

Date et heure limite de réception des plis : vendredi 12 septembre 2025, 12 h 00.

Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.

Réduction du nombre de candidats : non.

Possibilité d'attribution sans négociation : oui.

L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Critères d'attribution : article 16 du RC.

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau. Lots 1, 2, 3, 4, 6, 12, 13 et 14, lancement anticipé.

Classification CPV : 44111520.

Type de marché : travaux.

Description succincte du marché : rénovation thermique et mise en place d'une production géothermique groupe scolaire JY Cousteau.

Lots 1, 2, 3, 4, 6, 12, 13 et 14, lancement anticipé.

Lieu principal d'exécution : Machecoul-Saint-Même.

La consultation comporte des tranches : non.

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché allot : oui.

presseoceant.fr/obseques

Accédez à nos services en ligne : offre de fleurs, de messes, dons, dépôt gratuit de condoléances

Pour passer un avis : **02 56 26 20 01**
(prix d'un appel local, numéro non surtaxé)

Tarifs disponibles sur presseoceant.fr/obseques

En partenariat avec dansnoscoeurs.fr

Les avis d'obsèques du jour *

en Loire-Atlantique

Basse-Goulaine	Mme Béatrice MERLIN
Rezé	Mme Yvonne CRUAUD
Saint-Jean-de-Boiseau	Mme Elisabeth GIRAUD
Saint-Nazaire	Mme Yvonne CIVEL
Héric	Mme Christiane LEROUX
Indre	Mme Françoise RELANDEAU
Nantes	Mme Marie-Josèphe BELLION
Gorges	Mme Thérèse GUEDAS
Haute-Goulaine	M. Alexis LE NORMAND
PorNIC	Mme Marie-Thérèse MICHEL
Port	M. Emile POUVET
Port	Mme Denise DUCHENE

dans les autres départements

Champtocé-sur-Loire	La Dominielais
M. Jean ROUSSEAU	Mme Madeleine TOURILLON
Chemillé-en-Anjou	La Meilleraie-Tillay
Mme Marie-Josèphe DUPÉ	Mme Gisèle GAUTREAU
Cholet	Montaigu-Vendée
Mme Michelle PICHON	Mme Marcelle BOSSARD
Guipel	Montrevault-sur-Èvre
M. André BAIN	Mme Jeanne SECHER

(*) ayant fait l'objet d'un avis d'obsèques ou de décès ce jour dans le journal

Les cérémonies célébrées aujourd'hui *

en Loire-Atlantique

Château-Thébaud	10 h 45 : Mme Simone HERVÉ, au crématorium. Roc Eclerc Vertou
12 h 00 : M. André BIDET, au crématorium. Pompes Funèbres Gerard Et Fils	
15 h 15 : Mme Léontine PANTIN, au crématorium. Pompes Funèbres Arnaud	
Corcoué-sur-Logne	10 h 30 : Mme Mijo MENARD, en l'église Saint-Etienne de. Pompes Funèbres Michaud
Couëron	10 h 00 : M. Alexandre BOURGAULT, au cimetière Paysager de Couëron. Pompes Funèbres Lacoste
Guérande	14 h 30 : Mme Françoise ROUSSEL, en l'église de la Madeleine. Pompes Funèbres Oceane.
La Montagne	10 h 30 : Mme Johanna MEIGNEN, en l'église Notre-Dame. Pompes Funèbres Guitteny-Thomas
Missillac	15 h 00 : M. Joseph GUILLOUZOUC, en l'église. Pompes Funèbres Porcher.
Nantes	14 h 30 : Mme Lucie DUTERTRE, en l'église Notre-Dame de Toutes-Joies. Pompes Funèbres Guérin
	15 h 30 : M. Jacques POTIER, au crématorium du cimetière Parc. Maison Debray
Nort-sur-Erdre	15 h 00 : Mme Georgette LELOU, en l'église. Pompes Funèbres Martinez Nortaises
Orvault	14 h 30 : Mme Suzy LECOMTE, en l'église de Saint-Léger. Pompes Funèbres De France
Pierrec	10 h 00 : Mme Marie-Thérèse TARDIVEL, en l'église. Pompes Funèbres Garcia
Pornichet	11 h 00 : M. Joseph BELLIARD, en l'église de Saint-Sébastien. Pompes Funèbres Lereux.
Rezé	10 h 00 : Mme Françoise GOBIN, en l'église de Saint-Vincent de Paul de Ragon. Pompes Funèbres De La Clisserie
Saint-Aubin-des-Châteaux	14 h 00 : Mme Marie-Thérèse GIRAULT, en l'église. Pompes Funèbres Garcia
Saint-Brevin-les-Pins	10 h 30 : M. Jean-Yves MONNIER, en l'église. PFG St Brevin Les Pins
Saint-Jean-de-Boiseau	11 h 30 : Mme Sylvie BOUGOUIN, au crématorium. Pompes Funèbres Sf Leclerc
Saint-Nazaire	10 h 00 : M. Rudolph CUSUMANO, en l'église Saint-Gohard. PFG St Nazaire / Blanco
	10 h 00 : M. Robert CHEVALIER, au crématorium. PFG St Nazaire / Blanco
	10 h 00 : M. René ROBIN, en l'église de Saint-Marc-sur-Mer. Pompes Funèbres Atlantique
	14 h 30 : M. Yannick THEBAUD, en l'église Notre-Dame d'Espérance. Pompes Funèbres Atlantique
Savenay	15 h 00 : Mme Béatrice BOUGOUIN, en l'église. PFG Savenay
Vallons-de-l'Erdre	14 h 30 : Mme Marie-Thérèse GAUTIER, en l'église de Bonnœuvre. Pompes Funèbres De L'Erdre
Vay	15 h 00 : Mme Tomasina FREUCHET, en l'église. Pompes Funèbres Courousse

(*) ayant fait l'objet d'un avis dans le journal

Avis de décès

SAVENAY

L'UNC de Savenay vous fait part du décès de

Monsieur Serge TROUVIN

TEILLÉ, SAINT-MARS-DU-DÉSERT PARIS (75)

Gabriel et Martine Bellion, Thérèse et Yannick Pineau, Jeannine Bellion, ses frère et soeurs; ses neveux et nièces, et toute sa famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

**Madame
Marie-Josèphe BELLION**
née DEBRAY

survenu le dimanche 3 août 2025, à l'âge de 100 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée

vendredi 8 août 2025, à 09 h 30, en l'église de Saint-Vincent de

Paul de Ragon à Rezé, suivie de la

crémation à 14 h, au crématorium de Château-Thébaud.

Yvonne repose à la chambre funéraire de La Clisserie, 1 bis rue de La Guilloterie, Rezé.

La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence des Jardins du Vert Praud ainsi que son kiné pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF de la Clisserie-Leclair-Funéplus,

Rezé, 02 40 75 66 97

MONTAIGU-VENDÉE (MONTAIGU, LA GUYONNIÈRE, SAINT-HILAIRE-DE-LOULAY) TREIZE-SEPTIERS

Bernard Bossard, son époux; Pascal et Anita Bossard, Anthony et Aurélie Bossard, David et Laure Bossard, ses enfants;

Mathieu et Camille, Sébastien et Amélie, Enora et Thomas, Pauline et Jordan, Théo et Alizé, ses petits-enfants; Charlotte et Justine, Tobias et Lucien, ses arrière-petits-enfants, ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marcelle BOSSARD
née POISSON

survenu le lundi 4 août 2025, à l'âge de 81 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu au crématorium de La Roche-sur-Yon, dans l'intimité familiale.

Marcelle repose au crématorium D. Retailleau, 24 bd Auguste Durand, à Montaigu.

Visites de 11 h à 12 h et de 15 h à 19 h ce mardi et mercredi.

La famille remercie tout particulièrement Corrine et Graziella et tout le personnel des résidences Augereau et Agora, pour leurs gentillesse et dévouement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF D Retailleau,

Montaigu-Vendée, 02 51 94 16 71

SAINT-NAZAIRE (44) PLESSÉ (LE COUDRAY) (44)

Philippe, Brigitte, Laure et David, ses enfants et leurs conjoints; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que toute la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvonne CIVEL
née VAN-HOOLAND

survenu le dimanche 3 août 2025, à l'âge de 97 ans.

La cérémonie civile aura lieu mardi 12 août 2025, à 15 heures, au crématorium de Saint-Nazaire.

La famille remercie le personnel de la Résidence Le Port à Saint-Nazaire pour ses soins attentifs et bienveillants.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Roc Eclerc,

Saint-Nazaire, 02 85 95 50 13

REZÉ, PONT-SAINT-MARTIN

Mireille et Jean-Claude Sorin, Louis (+) et Evelyne (+) Cruaud, Noël Cruaud (+), Yann Cruaud (+), ses enfants; Sabrine et Vincent, Flavien et Chohreh, Sébastien, Nadège (+) et Arnaud, ses petits-enfants; ses 8 arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Yvonne CRUAUD

née PRAUD
dite "Vonvon"

veuve de M. Louis CRUAUD

survenu le dimanche 3 août 2025, à l'âge de 100 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée vendredi 8 août 2025, à 09 h 30, en l'église de Saint-Vincent de Paul de Ragon à Rezé, suivie de la

crémation à 14 h, au crématorium de Château-Thébaud.

Yvonne repose à la chambre funéraire de La Clisserie, 1 bis rue de La Guilloterie, Rezé.

La famille remercie l'ensemble du personnel de la résidence des Jardins du Vert Praud ainsi que son kiné pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guérin-Le Choix Funéraire,

Pornic, 02 40 82 68 88

PORNIC

René, son époux; Stéphanie et Gilles, ses enfants; Théo, son petit-fils; Illyesse, son arrière-petit-fils; ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Denise DUCHENE

née LE BERRE

survenu le samedi 2 août 2025, à l'âge de 77 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 7 août 2025, à 15 heures, en l'église du Clion-sur-Mer à Pornic, suivie de l'inhumation au cimetière. Denise repose au funérarium de La Chaussée à Pornic. Fleurs naturelles seulement avec une préférence pour des lys blancs et des roses.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guérin-Le Choix Funéraire,

Pornic, 02 40 82 68 88

CHEMILLÉ-EN-ANJOU (NEUVY-EN-MAUGES, SAINT-LÉZIN)

BEAUPRÉAU-EN-MAUGES (LE PIN-EN-MAUGES, LA POITEVINIÈRE)

LOIREAUXENCE (VARADES) (44)

SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF (44)

LE CAYLAR (34)

André DUPÉ, son époux; Patrice DUPÉ, Françoise MARTIN, Michèle DUPÉ, Alain DUPÉ, Gérard DUPÉ, Bernadette UZUREAU, Maryline GUERY,

ses enfants et leurs conjoints;

ses petits-enfants

et arrière-petits-enfants

ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Marie-Josèphe DUPÉ

née COLINEAU

survenu à l'âge de 92 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 7 août 2025, à 14 h 30, en l'église de Neuvy-en-Mauges de Chemillé-en-Anjou, suivie de l'inhumation au cimetière.

Marie-Josèphe repose au salon des adieux de l'EHPAD du Pin-en-Mauges. Visites de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h.

La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD pour son dévouement et son accompagnement.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Tijou-Papin,

Chemillé, 02 41 30 60 49

SAINT-NAZAIRE LA CHAPELLE-DES-MARAS, VERTOU

Viviane et Joël LEGOFF,

Bernard et Annie LEROUX,

ses enfants;

Laure et David,

Pierre-Yves et Hélène,

Charlotte et Maxime,

Ludivine et Kevin,

ses petits-enfants,

et ses arrière-petits-enfants

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Christiane LEROUX

née GUILLARD

survenu le jeudi 31 juillet 2025,

à l'âge de 98 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée lundi 11 août 2025, à 10 heures, en l'église Saint-Paul de Saint-Nazaire, suivie d'un dernier hommage au crématorium de Saint-Nazaire.

Christiane repose à la Maison funéraire de la Croix Fraîche à Saint-Nazaire.

La famille remercie le personnel de la Résidence du Port ainsi que le Dr Le Quintrec, pour leur accompagnement et leur soutien.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires,

Saint-Nazaire, 02 40 22 44 44

Obsèques à suivre →

Suite Obsèques

**SUCÉ-SUR-ERDRE,
LA ROCHELLE (17)
MARTIGNÉ-FERCHAUD (35)
RENNES (35)**

A ceux qui l'ont connu, aimé et estimé, nous faisons part avec tristesse du décès de

Albert FRÉMONT

survenu à l'âge de 75 ans.
De la part de :
Brigitte, son épouse;
Anne et Giovanni, Julien et Elodie,
Marie et Pheng,
ses enfants et leurs conjoints;
Séline, Paul, Colin, Rose, et Jeanne,
ses petits-enfants;
ainsi que toute la famille.
La cérémonie civile aura lieu **vendredi 8 août 2025, à 10 h 30, au Complexe culturel des Cent Sillons à Grandchamp-des-Fontaines**.
La crémation se déroulera dans l'intimité familiale.
Albert repose au salon funéraire Héricois, 11 av. Gustave Eiffel à Héric.
La famille remercie l'ensemble du personnel soignant pour son accompagnement.
Albert ne souhaitait pas de fleurs mais des dons pour la Recherche médicale.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Héricois,
Héric, 02 28 02 20 55

NOYAL-SUR-VILAINE (35)

La coopérative Innoval s'associe à la tristesse de la famille de

Monsieur Albert FRÉMONT

décédé le 1^{er} août 2025, dans sa 76^e année.
Président de la CELIA et de l'OGER, Albert a participé à la création de GENOE, étape fondatrice dans l'histoire de notre coopérative.
Nous assurons tous ses proches de notre reconnaissance et de notre sincère souvenir pour l'œuvre de Albert Frémont au profit des éleveurs.

HÉRIC

Le Centre d'Incendie et de Secours et l'amicale des sapeurs-pompiers de Héric ont le regret de vous annoncer le décès de

Monsieur Clément PERRIER

Un dernier au revoir aura lieu **ce mardi 5 août, à 10 h 30, en l'église de Bourgneuf-la-Foëret (53)**.

Presse Océan

"Société d'édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest"

Société anonyme

Siège social : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Commission paritaire n° 0425 C 86411

N° ISSN : 1144-3596

Date de dépôt légal : à parution

Président du Conseil d'Administration : M. Matthieu FUCHS

Directeur général : M. Marc DEJEAN

Directeur de la publication : M. Marc DEJEAN

Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY

Principal actionnaire : Société des Publications du Courrier de l'Ouest, filiale de la société civile SIPA contrôlée par l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste présidée par David GUIRAUD.

Conseil d'administration : MME C. SAOUT-GRIT et M. M. FUCHS, SIPA représentée par M. F. BAKHOUCHE.

Rédaction : 2, Quai François Mitterrand - 44200 Nantes

Tél. 02.40.44.24.00 - Fax : 02.40.44.24.40

Service clients : 10, rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9

Tél. 02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Publicité :

Extra-locale :

366SAS : 101, Bd Murat 75771 Paris cedex 16 Tél. 01.80.48.93.66

Site internet : www.366.fr

Publicité régionale et locale : Additi, 10 avenue du Breil - 35000 Rennes

Tél. 02.19.29.04.27 - additimedia.fr

Adresse des bureaux Additi :

Nantes : 17 place Magellan - Ponant 2 - 44817 St-Herblain - Tél. 02.19.29.04.27

Saint-Nazaire : 10 Esp. Anna Marly, 44600 St-Nazaire - Tél. 02.30.88.22.98

Site internet : additimedia.fr

Impression : Ouest-France

parc d'activités de Tournebride - 44118 La Chevrolière

Abonnement : retrouvez nos offres sur

<https://poinfr.fr/abo/> Tarif 1 an : 443 €

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse,

Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni,

avec un taux moyen de fibres recyclées de 90,42 %.

Europhtisation : 0,010 kg/tonne.

Toute reproduction ou utilisation, même partielle, d'un article (texte, photo, graphique...) de Presse-Océan faite par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite du journal, est strictement interdite.

ACPM
2021
22 013
exemplaires/jour

**LA MEILLERAIE-TILLAY
SHAWINIGAN (QUÉBEC)**

**VENANSAUT,
BASSE-GOULAINE (44)**

SAINTE-FLORENCE

Paul Gauthreau (†), son époux;
Anne Gauthreau,
Elisabeth et Gilles Bulteau,
Philippe et Mireille Gauthreau,
Claude et Gilbert Raveleau,
ses enfants et leurs conjoints;
Gillian, Abigail, Nathaniel, Elodie,
Julie, Doriane, Guillaume, Solène,
ses petits-enfants et leurs conjoints;
ses 10 arrière-petits-enfants,
Jacqueline et René Bobinet,
sa soeur et son beau-frère;
ainsi que l'ensemble de la famille,
vous font part du décès de

Madame Gisèle GAUTREAU
née MORET
survénue à l'aube de ses 93 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août 2025, à 10 h 30, en l'église de La Meilleraie-Tillay**.

Gisèle repose à la Maison funéraire de L'Étoile, 34 rue Ferchaud de Réaumur à Pouzauges. Visites ce mardi et mercredi de 10 h à 19 h. Les enfants remercient l'ensemble du personnel de l'EHPAD Notre Dame de Lorette de La Flocellière pour avoir si bien pris soin de leur maman. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Condoléances sur www.pf-geaysarrasin.fr
Espace funéraire Geay-Sarrasin, Pouzauges, 02 51 57 07 72

SAINT-JEAN-DE-BOISEAU

Jean-Louis, son époux;
Aurélie,
Florence et Cyril,
ses filles et son conjoint;
Elléiah, Mia, ses petites-filles;
ses frères et sœurs
ainsi que toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Elisabeth GIRAUD
née PINSON
à l'aube de ses 75 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 11 août 2025, à 10 h 30, en l'église de Saint-Jean-de-Boiseau**, suivie de la crémation au crématorium de Saint-Jean-de-Boiseau. Elisabeth repose à l'Espace funéraire de Saint-Jean-de-Boiseau. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'HAD et les infirmières du cabinet médical pour leur gentillesse et leur dévouement. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements. Ni plaques, ni fleurs.

PF Guitteny-Thomas - Le Choix
Funéraire,
St-Jean-de-Boiseau, 02 51 11 88 64

NANTES, VANNES

Jacques Moisan, son fils et Elise, son épouse;
Marie-Madeleine Sabot, sa soeur; Remy Guédas, son frère, ainsi que l'ensemble de la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Thérèse GUEDAS
Ancienne gérante du café Patron de 1980 à 2000

survénue le samedi 2 août 2025, à l'âge de 82 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 8 août 2025, à 10 h 30, en l'église Sainte-Thérèse de Nantes**, suivie de la crémation au crématorium du cimetière Parc. La famille remercie l'ensemble du personnel du Moulin Soline. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG,
Nantes, 02 28 27 61 22

INDRE

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard JOUAULT
survénue le lundi 4 août 2025, à l'âge de 71 ans.

De la part de : Sandrine et Emmanuelle, ses filles; Jordan, Clarisse, Kamel, Mina, Charly, ses petits-enfants; Jacqueline, sa soeur; ses nièces ainsi que toute la famille. La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août 2025, à 14 h 30, en l'église d'Indre**, suivie à 16 h 30 d'un dernier au revoir au crématorium de St-Jean-de-Boiseau. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Guérin-Le Choix Funéraire,
Couëron, 02 40 86 79 47

PORNIC, PAIMBOEUF

Ses enfants, ses petits-enfants, ses belles-filles, son gendre ainsi que toute sa famille ont la tristesse d'annoncer le décès de

Madame Béatrice MERLIN
née TALLEUX
veuve de Michel MERLIN

survénue le lundi 4 août 2025, à l'âge de 68 ans. Un dernier hommage lui sera rendu **mardi 12 août 2025, à 16 heures, au crématorium de Saint-Nazaire**. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG Services Funéraires,
Saint Nazaire, 02 40 61 42 55

NANTES

L'association Saint-Pierre de Nantes section Football vous annonce le décès de

Monsieur Emile POUIVET
Ancien joueur et dirigeant

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août, à 15 heures, en l'église de Thouaré-sur-Loire**.

**CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE (49)
LE POULIGUEN (44)**

Annette, sa femme;
Brigitte et Jacques Glémarec,
Jean-Noël et Dominique Rousseau,
Nadine et Stéphanie Guillaume,
ses enfants;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
ainsi que toute la famille,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Marie-Thérèse MICHEL

née MOINEL

Magasin sports Plein Air

survénue le samedi 2 août 2025,

à l'âge de 102 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août 2025, à 14 h 30, en l'église de Champtocé-sur-Loire**. Jean repose au funérarium de Mont-jean-sur-Loire. La famille remercie le Dr Gougeon, l'ensemble du personnel soignant du SSID Le Bocage, les auxiliaires de vie Nathalie, Pascaline et Isabelle pour leur accompagnement. Pas de plaques, des fleurs naturelles. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Arnaud,
Mauges-sur-Loire, 02 40 02 78 70

**MONTREVAULT-SUR-ÈVRE
(LE FUILET)**

LOIREAUXENCE (VARADES)
ORÉE D'ANJOU (BOUILLEZ)
LE LOROUX-BOTTEREAU
MAUGES-SUR-LOIRE
(SAINT-LAURENT-DU-MOT-TAY, LA POMMERAYE)

Henri et Christine Sécher,
Roger Sécher,
Janette (†) et Gérard Petit,
Jean-François et Marie-Paule Sécher,
Antoine et Réjane Sécher,
Anne et Didier Beschus,
Dominique Sécher,
ses enfants et leurs conjoints;
ses 15 petits-enfants et ses 26 arrière-petits-enfants ont la tristesse de vous faire part du décès de

Jeannette SÉCHER

née COGNÉ,
veuve de Roger SÉCHER

survenu le lundi 4 août 2025, à l'âge de 94 ans. La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août 2025, à 10 heures, en l'église du Fuilet**.

Notre maman repose au funérarium du Fuilet. Visites de 10 h à 20 h 30. Selon ses volontés, plutôt que des fleurs ou des plaques, des dons pour la Recherche contre le cancer.

La famille remercie le personnel de l'EHPAD du Fuilet. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF des Mauges,
Montrevaux-sur-Evre, 02 41 75 01 27

**LA DOMINELAIS, CORPS-NUDS
SION-LES-MINES (44)**

BAIN-DE-BRETAGNE, BRUZ

Nous avons la douleur de vous faire part du décès de

Madame Madeleine TOURILLON
née MOREL

survenu le 3 août 2025, à l'aube de ses 90 ans.

De la part de : François, son tendre époux; ses enfants, petits-enfants ainsi que l'ensemble de la famille. La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 7 août 2025, à 10 heures, en l'église de Sainte-Pazanne**, suivie de l'inhumation au cimetière.

Françoise repose à la chambre funéraire de Sainte-Pazanne. Des fleurs pour l'accompagner ou des dons pour la Recherche médicale sur les maladies dégénératives, Alzheimer et apparentées. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

La Maison des Obsèques-PF Arnaud,

Sainte-Pazanne, 02 40 02 47 00

Madeline repose à la Maison funéraire La Janzéenne, rue Charles Lindbergh à Janzé. La famille remercie l'ensemble du personnel de l'EHPAD de Retiers ainsi que les infirmières de Chanteloup.

André repose au funérarium, Roc Eclerc, 5 chemin de la Justice à Nantes. André repose au funérarium, Roc Eclerc, 5 chemin de la Justice à Nantes. Pas de plaques, fleurs naturelles ou messes.

PF Boscher La Janzéenne,
Janzé, 02 99 47 34 34

La parution des avis d'obsèques est prioritaire

Celle des remerciements peut se trouver décalée

Vous êtes un professionnel (collectivités, avocats, notaires, etc) : déposez, gérez et suivez vos annonces légales pour Presse Océan, ou pour tout autre journal, sur notre site www.medialex.fr

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€/mn)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr
Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 14 décembre 2023, soit 0,183 € ht le caractère ou tarif forfaitaire à titre dérogatoire pour certaines annonces légales.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs



Modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré

ENQUÊTE PUBLIQUE 2E AVIS

Le maire de Chaumes-en-Retz a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur les projets de modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz et modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré du vendredi 1er août 2025 à 14 h 00 au mercredi 20 août 2025 à 17 h 00.

La modification n° 1 du PLU de la commune déléguée d'Arthon-en-Retz a pour objet de :

- modifier le classement d'une partie des parcelles AC 526 et AC 378 vers la zone UI et intégrer une nouvelle zone humide identifiée sur ce secteur ;
- clarifier la dérogation à la règle de hauteur des constructions pour les ouvrages, installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
- ajuster la hauteur et les typologies des clôtures autorisées ;
- recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;
- identifier et protéger les cours d'eau ;
- ajuster les marges de recul par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

La modification n° 2 du PLU de la commune déléguée de Chéméré a pour objet de :

- intégrer de nouvelles zones humides ;
- clarifier la dérogation à la règle de hauteur pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
- élargir la dérogation sur les clôtures pour les installations, équipements ou bâtiments d'intérêt collectif ;
- adapter les règles de clôtures ;
- recaler le zonage sur le nouveau parcellaire graphique ;
- identifier et protéger les cours d'eau ;
- ajuster les marges de recul des constructions par rapport aux voies et emprises publiques en zone UI.

M. Alain-Georges Labbat, retraité du ministère de l'Économie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes suivant décision du 23 juin 2025.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles à la mairie principale de Chaumes-en-Retz (1, rue de Pomic, Arthon-en-Retz) et en mairie annexe de Chéméré pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant les heures d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête : 1, rue de Pomic à Chaumes-en-Retz. Il sera également possible de déposer ses remarques par courrier électronique envoyé à : urbanisme@chaumesenretz.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie principale pour recevoir les observations écrites ou orales le :

- vendredi 1er août 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- mercredi 6 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mardi 12 août 2025 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- mercredi 20 août 2025 de 14 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie principale ainsi qu'à la préfecture de Loire-Atlantique pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Cette copie sera disponible sur le site internet de la commune : www.chaumesenretz.fr

Statut juridique du chef d'entreprise Quelques aspects du statut juridique du couple entrepreneur-entreprise

La réflexion sur le statut juridique du couple entrepreneur-entreprise est souvent occultée par la recherche d'un statut fiscal ou social le plus favorable possible au chef d'entreprise.

Pourtant les enjeux sont considérables et l'absence de réflexion en ce domaine est à l'origine de défaillances ou de disparitions d'entreprise.

Il faut dépasser le débat sur le choix d'une structure juridique pour l'entreprise, destinée à assurer une protection de l'entrepreneur contre les risques d'exploitation.

Le choix d'une structure juridique pour l'entreprise doit aussi éviter que l'exploitation ne soit menacée par les aléas de la vie privée de l'entrepreneur. Cette précaution doit s'accompagner du choix pour le chef d'entreprise d'un statut personnel approprié.

Presse
Océan

Abonnez-vous !

15€/mois pendant 6 mois

Cet été, découvrez le Pack Famille :
le papier et le numérique pour vous

4 abonnements numériques à offrir à vos proches

-67%
de réduction



Envoyez le bon ci-dessous
sans affranchir à
Service Clients
Libre réponse 94114
35099 Rennes Cedex 9



02 40 44 24 24 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h à 18h
CODE : S241PETE/AP3C



Gagnez du temps
pojn.fr/abo/ete

BULLETIN D'ABONNEMENT

AP3C

OUI, je souhaite m'abonner au Pack Famille Presse Océan : pendant 6 mois 7j/7, le journal papier livré à domicile pour **15€/mois** au lieu de **46,10€***, soit **67% de réduction. INCLUS**, un accès aux contenus numériques à partager avec 4 proches de mon choix.

C241PETE

JE COMPLÈTE MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom

Prénom

Adresse

CP

Ville

Tél.

Email

Je laisse mon email pour bénéficier des contenus numériques.

JE CHOISIS MON MODE DE PAIEMENT :

Facile et sécurisé, par prélèvement : je serai prélevé(e) d'un montant de **15€/mois pendant 6 mois**.

Au terme de ces 6 mois, mon abonnement me sera facturé à un tarif privilégié de 30€/mois pendant 1 an. Tarifs mensuels moyens pouvant varier selon le nombre de journaux effectivement livrés. Je ne règle rien maintenant, je recevrai d'ici quelques jours un formulaire d'autorisation de prélèvement. J'ai bien noté que je pourrai résilier à tout moment par simple lettre.

-67%

Choix 1

Je préfère régler en une seule fois par chèque : je joins mon règlement d'un montant de **99€ pour 6 mois d'abonnement, soit 16,50€/mois**, à l'ordre de Presse Océan.

-64%

Choix 3

**Voir conditions sur pojn.fr/abo/ete*

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques de la part de la société Presse Océan et sont utilisées notamment pour gérer votre abonnement, vous informer sur nos produits et services analogues ainsi qu'à des fins de relations commerciales. Elles seront conservées 3 ans après la fin de votre contrat sauf dispositions légales contraires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement par email à pop@ipa.ouest-france.fr ou par courrier à DPO SIPA Ouest-France - 10, rue du Breil - 35051 Rennes Cedex 9 ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL. Société d'édition de la Résistance et de la Presse de l'Ouest (SERPO) - SA au capital de 1991190 € - 15, rue Deshoulières - 44000 Nantes - RCS Nantes 857 802 862. IDU FR233701_03APHY.

Date et signature obligatoires :

**Enquête publique unique portant sur
la modification n°1 du PLU d'Arthon-en-Retz et la modification n°2 du PLU
de Chéméré**

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

d'un avis d'ouverture d'enquête publique unique

En exécution de l'arrêté n° 161-2025 en date du **8 juillet 2025**

Je soussigné **Monsieur Jacky DROUET**,

Maire de Chaumes-en-Retz,

CERTIFIE que l'avis relatif à l'enquête susmentionnée a été affiché :

- En mairie principale de Chaumes-en-Retz ;
- En mairies annexes de La Sicaudais et de Chéméré ;
- Sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

du 12 juillet 2025 au 20 août inclus.

Fait à Chaumes-en-Retz

Le 20 août 2025

Le Maire,
Jacky DROUET

